

LE BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XXXV

JUILLET 1929

No. 7

LE CHEF HURON IGNACE SAOUHENHOHI

Les murs de la vieille cathédrale ou basilique de Québec ont vu bien des cérémonies imposantes. Bien peu, probablement, furent plus émouvantes que celles qui s'y déroulèrent le 22 février 1678. Ce jour-là, Mgr de Laval, premier évêque de la Nouvelle-France, y présidait les funérailles du chef huron Ignace Saouhenhohi, qui avait toujours été l'ami des Français.

La mission de L'Annonciation de Notre-Dame (Vieille-Lorette), près de Québec, fut établie, on le sait, pour recevoir les débris de l'ancienne nation huronne qui avait été si puissante pendant un certain temps.

Le Père Chaumonot, jésuite, eut pendant plusieurs années le soin de cette mission. C'est lui qui prépara à la mort le chef huron Ignace Saouhenhohi et nous a fait connaître la belle vie et la fin édifiante de cet enfant des bois.

Ignace Saouhenhohi tomba malade dans l'hiver de 1678.

Lorsqu'on apprit dans le bourg la grave maladie du chef, ses amis vinrent lui témoigner toute l'affliction qu'ils auraient de le perdre. Le malade déclara aussitôt au Père Chaumonot que cette compassion ne lui plaisait guère. Père Echom — c'était le nom sauvage du Père Chaumonot — lui dit-il, je vous prie d'avertir les pleu-

reurs que je ne prends point de plaisir de voir ces visages mornes et abattus devant moi. Non, non, ce n'est pas d'un chrétien qui souffre son mal en patience et qui l'offre continuellement au bon Dieu, qu'il faut avoir pitié, mais plutôt de ceux qui meurent hors de la vraie foi ou sans avoir reçu les sacrements. Qu'on vienne me visiter tant qu'on voudra, mais que ce soit pour m'assister de quelque bonne prière et pour m'animer à mourir chrétiennement. De tous ceux qui me viennent voir, deux seulement me consolent par leurs visites car aussitôt qu'ils entrent dans ma cabane, après m'avoir salué et m'avoir exhorté à supporter mon mal avec patience, ils récitent leur chapelet pour m'obtenir de la Sainte Vierge sa puissante protection à cette dernière heure de ma vie. Voilà comme je voudrais que mes amis me visiteraient désormais.

Le lendemain, après sa messe, le Père Chaumonot fit part aux Hurons du désir de leur chef. Pendant les neuf jours que dura encore sa maladie, les visiteurs firent de la cabane d'Ignace Saouenhohi un lieu d'oraison. Le Père Chaumonot ne pouvait y entrer sans trouver plusieurs Hurons qui récitaient dévotement leur chapelet.

Les enfants du moribond s'étant mis tous deux à genoux devant leur père pour lui demander sa dernière bénédiction, il leur dit simplement ces paroles qui furent comme son testament : — Mes chers enfants, souvenez-vous que je meurs chrétien, donnez-moi la consolation après ma mort de vous voir vivre et mourir dans la même foi.

Le Père Chaumonot exhortait de temps en temps Ignace Saouenhohi à recevoir la mort avec une résignation parfaite aux ordres de Dieu et lui disait qu'il ne devait nullement douter qu'elle lui servirait de passage pour une meilleure vie. Et comme le chef répondait toujours au Jésuite qu'il était en paix, sa femme, craignant qu'il n'eût quelque sentiment de présomption ou d'orgueil, lui dit : — Ignace, prends garde qu'il n'y ait de la vanité à dire que tu n'as point peur de la mort. A quoi il répliqua : — Interroge un peu ceux qui m'ont

vu au pays des Iroquois, au milieu des tourments et sur le point d'être brûlé à petit feu, et tu sauras d'eux si j'ai jamais fait paraître la moindre faiblesse pour toutes les cruautés qu'on exerçait sur mon corps. Or, si pour lors je ne craignais point la mort, quoique je ne fusse pas si bien instruit de la vie future et que je n'eusse pas l'assistance d'un prêtre et des sacrements de l'Eglise, pourquoi présentement appréhenderais-je de mourir, me voyant si puissamment appuyé et Dieu m'ayant donné une ferme espérance de revoir bientôt dans le ciel mes enfants qui sont morts comme des saints.

Comme Ignace Saouhenhohi se sentait baisser, il dit à sa femme : — Bon Dieu, que le Père ne diffère de me donner l'Extrême-Onction. Va lui dire, je te prie, qu'il se hâte, car je crains de n'avoir pas à temps ce sacrement. Est-ce qu'il pense que m'étant confessé et ayant communié, je n'ai pas besoin de ce secours pour l'entier pardon de mes fautes ? Ah ! que Dieu voie bien en moi d'autres péchés que ceux dont je me suis confessé. C'est ce qui me porte de désirer avec ardeur de recevoir ce dernier sacrement, afin que par sa vertu le reste de mes fautes soit effacé.

Peu après, le Père Chaumonot entra dans sa cabane avec la sainte Hostie et les saintes Huiles pour lui donner le viatique et l'Extrême-Onction. Il reçut son Sauveur avec une piété admirable et se disposa à recevoir les saintes onctions en demandant pardon à Dieu des fautes qu'il avait commises dans chacune des parties du corps auxquelles on appliquait les huiles sacrées.

Fort peu de temps après, il tomba en agonie. Pendant deux heures, il demeura immobile, les mains jointes sur la poitrine. Il s'éteignit aussi doucement qu'une lampe s'éteint lorsque l'huile lui manque. Il ferma de lui-même les yeux en rendant le dernier soupir.

Mgr de Laval, qui avait beaucoup de considération pour Ignace Saouhenhohi, aussitôt qu'il fut informé de sa mort, décida que son service serait chanté dans la cathédrale de Québec d'une façon très solennelle.

C'est le 22 février 1678 que les habitants de la mission de l'Annonciation de Notre-Dame conduisirent le corps du chef de la tribu à la cathédrale de Québec. Malgré la rigueur du froid et l'état des chemins, hommes, femmes et enfants voulurent lui rendre les derniers devoirs.

Le service se fit avec un grand appareil. Quantité de torches allumées avaient été disposées autour du corps et Mgr de Laval, tout son clergé et les principaux personnages civils de la ville s'étaient fait un devoir d'assister aux funérailles.

Après qu'on eut mis le corps en terre, la veuve de Ignace Saouhenhohi, qui avait assisté à toute la cérémonie, tira le Père Chaumonot à part pour lui remettre un grand collier de porcelaine de plus de quatre mille grains avec une peau d'original peinte à la façon hurone. — Père, dit-elle, je n'ai jamais, grâce à Dieu, recherché les biens de la terre mais je vous avoue que maintenant je voudrais en avoir pour les distribuer aux gens de bien afin de les engager à procurer au plus tôt par leurs prières l'entrée du Paradis à mon mari. Ce collier est pour la maison de l'évêque et celle des Jésuites, et cette peau, pour les Ursulines et Hospitalières afin que tout ce que vous êtes de serviteurs et de servantes de Dieu, vous continuiez à secourir de vos prières l'âme du pauvre défunt.

P.-G. R.

LA PAROISSE DE MONTEBELLO

La paroisse de Montebello c'est l'ancienne seigneurie de la Petite-Nation de Mgr de Laval, du séminaire de Québec, des Papineau.

Montebello est à une quarantaine de milles d'Ottawa.

L'histoire de Montebello a été publiée en 1929 par M. l'abbé Michel Chamberland. Il a divisé son travail en trois parties : 1° la seigneurie de la Petite-Nation ; 2° la paroisse de Montebello ; 3° les institutions de Montebello.

NOTES DIVERSES SUR LE CAP-DE-LA-MADELEINE

Le 5 avril 1644, Jacques Hertel, des 3 Rivières, père du célèbre François Hertel, obtenait de M. de la Ferté, abbé de Ste-Madeleine, et l'un des plus puissants membres de la Compagnie de la Nouvelle-France, une concession de terre d'une demi lieue le long du fleuve, au lieu appelé " L'Arbre-à-la-Croix. " Jacques Hertel y fait un essai d'établissement. Il défricha une partie de son fief et y fit élever une maison de charpente, par Sébastien Dodier. Il n'existait pas alors d'autre établissement entre Portneuf et les Trois-Rivières. Comme ce poste était très exposé aux incursions des Iroquois, Hertel abandonna les travaux de son fief. Mais il était de nouveau habité en 1652 et il a été fréquemment le théâtre des descentes des Iroquois jusqu'en 1665.

L'endroit ainsi désigné sous le nom de " l'Arbre-à-la-Croix " est situé à la pointe de l'embouchure de la Rivière des Cormiers qui domine l'anse du Cap de la Madeleine. Lorsque la seigneurie du Cap fut concédée en 1651, le fief Hertel se trouva à en former la partie inférieure.

Le " Cap de la Madeleine " s'appela " Cap des Trois-Rivières " jusqu'en 1651. Son nom de " Cap de la Madeleine " lui vient du donateur de la seigneurie, M. Jacques de la Ferté, de l'ordre des Augustins, abbé de Ste-Marie-Madeleine de Chateaudun, relevait du siège de Rouen, dont l'archevêque regardait le Canada comme faisant partie de son diocèse. Il vivait, à Paris, à ce qu'il semble, et s'y employait comme l'un des principaux membres de la Compagnie des Cent-Associés. Depuis les Trois-Rivières jusqu'à Sainte-Anne de la Pérade, c'est lui qui a concédé tous les terrains qui bordent le fleuve, à part la seigneurie de Champlain.

Le titre de la concession de la seigneurie du Cap, aux Pères Jésuites, est daté de Paris le 20 mars 1651. La délimitation de la seigneurie est précisée comme suit : deux lieues le long du fleuve, depuis le Cap nommé des Trois-Rivières en descendant sur le grand fleuve jusqu'aux endroits où les dites deux lieues se pourront étendre, sur vingt lieues de profondeur du côté du nord, y compris les bois, rivières et prai-

ries qui sont sur le dit grand fleuve et sur les dites Trois-Rivières.

Dès 1645 ou 1646, les Pères Jésuites ont dû songer à établir au " Cap des Trois-Rivières " ou " Cap de la Madeleine " une mission de Sauvages, car on voit dans le *Journal des Jésuites* qu'en 1646 le " Cap des Trois-Rivières " avait été affecté à ce but par M. de la Madeleine, mais la guerre avec les Iroquois obligea à ajourner ce projet en 1661.

" Les Jésuites avaient une résidence au Cap, et il y avait deux ans qu'une église en bois y avait été construite et dédiée à Ste Marie-Magdeleine; les Sauvages s'y rendaient de toutes parts en grand nombre. Le Cap était aussi alors habité par un bon nombre de colons attirés par la fertilité du sol. Ces derniers renseignements se trouvent dans une relation faite au Saint-Siège par Mgr de Laval en 1661. Les Jésuites s'efforçaient d'attirer les Sauvages au Cap afin de les soustraire aux occasions de s'enivrer qui leur étaient offertes par suite de leurs rapports avec les blancs surtout dans le commerce des fourrures. Mais les traiteurs allaient les relancer jusque-là. Cependant, l'auteur de la *Relation* de 1663 dit que les Sauvages y trouvent moyen d'éviter les excès d'intempérance et que les pratiques de la vie religieuse y sont suivies avec la régularité des monastères. En fondant la mission du Cap, les Pères Jésuites voulaient y fixer les Sauvages devenus chrétiens et renouveler au Canada ce que les religieux de leur ordre avaient exécuté au Paraguay: *une réduction*. Mais les mauvais exemples que les blancs donnaient aux Sauvages, aussi bien que l'esprit d'extrême indépendance de ces peuples nomades et vagabonds, rendirent l'exécution de ce plan impossible. Les Sauvages fréquentant le Cap étaient surtout des Algonquins et des Montagnais.

Il y eut quatorze concessions de terre faites au Cap en l'année 1649, mais on ne commença à s'établir qu'en 1651.

Le 14 novembre 1652 est baptisé (ondoyé) par Quentin Moral " au village situé de l'autre côté de la rivière des Trois-Rivières, nommé d'après M. de la Madeleine " une fille de Pierre Guillet et de Jeanne Saint-Ger; cette enfant, la première connue pour avoir été baptisée au Cap, se maria à

Mathurin Rouillard de Batiscan. (*Chronique Trifluvienne*, B. S.) Extrait du registre des 3 Rivières.

Parmi les premiers habitants du Cap on connaît: (1652) Nicolas Rivard dit Lavigne, Pierre Guillet, Gilles Trotier.

Le 1er mai 1664, 1ère visite de Mgr Laval au Cap, il y donna la Confirmation.

Le Père Fremin était supérieur au Cap de la Madeleine en 1663.

Vers le 17 novembre 1665, le Père Lemoyne tomba malade à la résidence des Pères au Cap de la Madeleine et y mourut.

Desserte de la paroisse du Cap

D'après la *Relation* de Mgr Laval, adressée au St-Siège en l'année 1661, une église existait au Cap de la Madeleine depuis deux ans, et les Pères de la Compagnie de Jésus y avaient une résidence.

Ce sont les Jésuites qui ont desservi la paroisse du Cap jusqu'à son érection canonique le 30 octobre 1678. Elle fut érigée en paroisse à cette date par Mgr de Laval, mais sans titulaire. Quels sont les noms de ces Pères Jésuites qui ont desservi la paroisse pendant ce temps? nous n'en connaissons que quelques-uns, car les registres de baptême etc, que nous possédons ne commencent qu'en 1673. Nous savons seulement par le Journal des Jésuites que le 17 août 1665 "le Père Fremin remonte (de Québec) supérieur au Cap de la Madeleine, où le temporel est en bon état. Comme il est délivré de tout soin d'aucune traite, il doit s'appliquer à l'instruction tant des Montagnets que des Algonquins, en telle manière, néanmoins, que le Père Charles Albanel (supérieur aux 3 Rivières) saura qu'il est toujours chargé du principal soin de cette mission." Le P. Albanel y est demeuré quelque temps à cette époque, ainsi que le P. Druillettes. Le P. Lemoyne y tomba malade vers le 17 novembre 1665, et y mourut le 24 à cinq heures du matin.

Nos registres (novembre 1673) s'ouvrent par "André Richard, prestre religieux de la Compagnie de Jésus faisant fonctions curiales en la paroisse de Ste-Magdeleine du Cap." Ce Père fait seul la desserte jusqu'en septembre

1674. Il est remplacé par le P. Antoine Dalmas qui dessert seul la paroisse jusqu'en septembre 1675, remplacé encore par le Père André Richard qui remplit les fonctions curiales jusqu'en septembre 1678, époque de l'érection canonique de la paroisse sans titulaire. Gentilly et Villiers (Bécancour) sont compris dans la paroisse.

De 1678 à 1685, le Cap est desservi par les Trois-Rivières, la plupart du temps par les Pères Récollets qui y occupaient leur résidence près du monastère des Dames Ursulines; ce sont: le Fr. Xiste Le Tac, de 1678 à l'automne de 1683; le Fr. Pierre Thury, de 1683 à 1684.

Extrait d'un mémoire de Mgr Laval sur "l'état présent des missions du Canada" fait en l'année 1683.

Des Trois-Rivières et lieux circonvoisins

Monsieur Bruslon, prêtre, dessert avec un Père Récollet qui y a une résidence, les 3 Rivières, le Cap de la Magdeleine, etc., etc.....

Cap de la Madeleine

Le Cap de la Magdeleine est distant de Québec de 29 lieues et une lieue des Trois-Rivières, situé le long du grand fleuve du côté du nord. Cette paroisse a 3 lieues d'étendue, il y a 31 familles et 200 âmes, il y a une chapelle de bois de 30 pieds de long et large de 16, dédiée à Ste-Marie-Magdeleine, sans presbytère.

En 1685, commence la longue carrière de messire Paul Vachon, prêtre séculier, comme curé du Cap de la Magdeleine jusqu'à sa mort, 7 mars 1729. Son corps repose dans la vieille église du Cap, sous les dalles du sanctuaire vis-à-vis le maître-autel. En 1895, on a retrouvé ses restes. Son squelette était complet, revêtu de la soutane, bonnet, bas et collets très bien conservés. Il fit ériger dans sa paroisse la confrérie du Saint-Rosaire. Un diplôme officiel de l'érection de la confrérie lui fut accordé, le 11 mai 1694, par le frère Antonin Cloche, général des Dominicains à Rome, puis approuvé par Mgr de Saint-Vallier, lequel établit ou fit établir la confrérie le 4 octobre 1697.

Né à Québec le 9 novembre 1656, fut curé du Cap l'espace de 44 ans. Il a fait construire la vieille église actuelle (en pierre) qui a servi d'église paroissiale jusqu'en 1880 et qui est maintenant un lieu de pèlerinage où l'on vient honorer la Sainte Vierge sous le vocable de Notre-Dame du Très Saint-Rosaire. L'ordonnance de Mgr de St-Valier enjoignant la construction de cette église est en date du 13 mai 1714. C'est dans la première église, chapelle en bois, qu'a été érigée la Confrérie du T. S. Rosaire.

L'Eglise nouvelle a été ouverte au culte en 1880.

Erection civile: 3 mars 1722.

Erection municipale: juillet 1845.

Liste complète des curés et desservants du Cap de la Magdeleine depuis 1673

André Richard, s. j.	1673-74	Les Pères Jésuites avaient une résidence au Cap.
Antoine Dalmas, s. j.	1674-75	
André Richard, s. j.	1675-78	Ces Pères pouvaient tout aussi bien demeurer à leur résidence des 3 Rivières.
Xiste Le Tac, Récollet,	1678-83	Les Pères Récollets habitaient leur résidence des 3 Rivières.
Pierre Thury, Récollet,	1683-85	
Paul Vachon,	1685-1729.	
François Richard,	1729,	Résident de mai à octobre
Augustin Mercier,	1729-31	
J.-B. Resche, Récollet	1731-33	
Bernardin de Gannes, Récollet,	1734	
Gervais Proteau,	1735	
Nicolas Albert Couturier, Récollet,	1736	
François Ignace Levasseur,	1736-43	
Jacques Lesclache,	1744-45	

François Morisseaux		
Bois Morel, 1	1746-59	
Jean-Baptiste Well, s.j.	1759-60	
François Morisseaux		
Bois Morel,	1760-62	
Augustin Quintal, Récollet,	1762	
Simon-Pierre Gounon,		
s. j.	1763	
Charles Germain, s. j.	1763-64	
Pierre St-Onge, Vicaire		
Général,	1765-86	(3 Rivières)
Pierre Huot,	1786-92	
Jean François de Sabre-		
vois,	1792-96	(3 Rivières)
François Noiseux, V.G.	1796-97	(3 Rivières)
Jos. J.-B. St-Marc,	1797-1802	(3 Riv. Chapelain Dames Ursulines).
Jacques de La Vaivre,	1802-1803	(3 Riv. Chapelain Dames Ursulines).
Frs. Noiseux, V. G.	1803-1806	(3 Rivières).
Pierre Vézina,	1806-1813	
Frs. Noiseux, V. G.	1813-1822	
Louis-Marie Cadieux,		
V. G.	1822-1835	
Thomas Cooke, V. G.	1835-1844	

N. B. — Sur cette longue liste de curés et desservants, à partir de 1729, il faut remarquer que le plus grand nombre n'avaient pas leur résidence au Cap, les Pères Récollets avaient leur résidence aux 3 Rivières, les prêtres séculiers étaient tantôt les curés de Champlain, tantôt les curés des 3 Rivières, ou les chapelains des Dames Ursulines, qui avaient en même temps le titre de curé du Cap.

Après cela, commence la liste des curés résidents :

Léandre Tourigny,	1844-1849
Joseph Bailey,	1849-1850
Napoléon Kérouack,	1850-1855
Ls.-Onésime Désilets,	1855-1860
Chs.-Z. Garceau,	1860-1864

Luc Des Ilets, V. G.	1864-1884
Ls.-Eugène Duguay,	1884-1885
Luc Des Ilets, V. G.	1885-1888
Ls.-Eugène Duguay,	1888-1902

Les RR. PP. Oblats ont été chargés par Mgr des 3-Rivières de la paroisse du Cap et du pèlerinage du T. S. Rosaire. Leur prise de possession date du 8 mai 1902, M. Duguay a été nommé assistant à St-Barnabé, comté de St-Maurice.

M. le Gr. Vicaire Luc Désilets est décédé le 30 août 1888, il est inhumé sous les dalles du sanctuaire de l'église qu'il a fait bâtir.

A cause de la grande extension qu'a prise l'oeuvre des pèlerinages au sanctuaire du Cap, M. le curé Duguay voyait depuis quelques années l'à-propos de confier cette oeuvre à une communauté religieuse, à l'instar de ce qui a été fait à Ste-Anne de Beaupré. Il est sur le point de voir se réaliser ce voeu si cher à son coeur. Les RR. PP. Oblats de M. I. vont venir bientôt s'établir au Cap. Ils se chargent de la desserte de la paroisse et vont prendre la direction des pèlerinages au développement desquels M. Duguay a travaillé avec tant de zèle et de succès.

À part M. Boulanger et les deux Crevier, un autre prêtre est né au Cap, c'est: Jos.-Ls.-Hercule Roy, né au Cap le 9 juin 1850, ordonné le 9 juin 1879, successivement professeur et supérieur du séminaire de Sherbrooke, il est maintenant aux Etats-Unis.

Recensement de 1902

273 familles

1105 communians

458 non communians

Visites et Confirmations au Cap de la Magdeleine de Mgr Laval

1ère visite, 1er mai 1664

2e visite, 25 mai 1667

3e visite, durant l'été de 1676

4e visite, 4 juin 1681.

*Quelques-uns des noms que l'on trouve dans les plus anciens
de nos registres (1673-1711)*

10—Michel Baboir dit Rochereau, marié à Marie Bigot. Arrivé de France avant 1665. Était au Cap en 1675. Ancêtre des Rocheleau du Cap, il a laissé de nombreux descendants dans le district des Trois-Rivières.

20—Pierre le Boulanger, sieur de St-Pierre, marié à Marie-Renée de Godefroy, marchand au Cap, il avait été caporal à la garnison des Trois-Rivières. Son épouse était la fille de Jean Godefroy, l'un des fondateurs des Trois-Rivières. De leur mariage est né au Cap, le 12 novembre 1678, Pierre-René Le Boulanger; ordonné prêtre le 6 novembre 1701, chargé aussitôt de la cure de Charlesbourg qu'il desservit jusqu'à sa mort arrivée le 24 juin 1747. C'est le premier prêtre baptisé au Cap de la Magdeleine. Il y a au presbytère une photographie de ce prêtre.

30—Le 2 juin 1704, mariage de Pierre Gélinas, fils de Jean Gélinas et de Françoise De Charmenil, de la paroisse des 3 Rivières, avec Marie-Magdeleine Bourboux de Ste-Marie Magdeleine du Cap. Ce Jean Gélinas, habitant du Cap en 1670, est l'ancêtre des Gélinas du district des 3-Rivières.

40—Ignace Volant marié à Françoise Radisson est au Cap en 1673. Il est le père des deux frères jumeaux, Pierre et Claude, baptisés aux 3-Rivières le 8 novembre 1654, ordonnés prêtres à la même messe, et dont l'un, Pierre était curé de Ste-Anne de la Pérade en 1681.

50—Nicolas Crevier dit Bellerive est au Cap en 1683, est fils de Christophe Crevier, l'un des fondateurs des 3-Rivières.

Michel Crevier dit Bellerive, fils du précédent, se marie le 3 juin 1709 à Angélique Massé, au Cap de la Magdeleine. Il est le bisaïeul des deux révérends messires Crevier, prêtres.

10—Joseph Crevier dit Bellerive, né le 18 mars 1786 au Cap de la Magdeleine, et ordonné prêtre le 21 septembre 1816.

20—Edouard-Joseph Crevier dit Bellerive, né le 5 novembre 1799 au Cap de la Magdeleine. Ordonné prêtre le 2 octobre 1825. Grand vicaire du diocèse de St-Hyacinthe.

Michel est l'ancêtre des Bellerive (Crevier dit Bellerive) du district.

Le 28 novembre 1696 a été baptisé *Jean-Baptiste*, fils de *Jacques Le Febvre* et de Marianne Leblanc. Ce Jean-Baptiste est l'ancêtre de tous (les Lefebvre dit Lacroix) du Cap de la Magdeleine.

De Nicolas Crevier dit Bellerive (ci-haut) époux de Louise LeLoutre est née, au Cap, le 2 février 1689, *Marie-Jeanne*, devenue religieuse à la Congrégation de N.-D. de Montréal, sous le nom de Soeur Ste-Hélène.

En 1674, demeurait au Cap, Charles Lesieur dit Lapierre, marié à Françoise LaFond. Chef d'une nombreuse descendance: Les *Lesieur dit Lapierre* et les *Lesieur dit Désaulniers*.

Nés de ce mariage au Cap :

Charles, 1er mai 1674.

Augustin, 6 octobre 1682.

En 1674, demeurait au Cap Sébastien Provencher, marié à Marguerite Manchon. Il est l'ancêtre de tous les Provencher répandus dans le district.

N. B. Au bas du manuscrit quelqu'un a ajouté: " Les notes ci-dessus sont de l'abbé E. DeGuise, prêtre assistant au Cap de la Madeleine. "

Cet abbé Eloise DeGuise, était né à Sainte-Geneviève-de-Batiscan, le 19 mars 1860. Ordonné en 1884, il fut tour à tour curé d'Yamachiche, professeur au séminaire, vicaire à la cathédrale, etc.

Vers 1917, il se retira chez les Soeurs de la Providence des Trois-Rivières, où il mourut en 1921.

Ses notes nous paraissent avoir été compilées d'après les registres et surtout d'après divers imprimés dont il n'indique pas toujours la source.

Le manuscrit m'en fut remis par feu le chanoine Charles-F. Bellemare en 1902.

L'ANCETRE JACQUES-NICOLAS LEPRINCE

Tous les Prince ou Leprince du Canada ont un commun ancêtre qui vint de France s'établir à Port-Royal, au XVII^e siècle. Le recensement de 1686 nous fait connaître son nom et celui de son épouse: Jacques-Nicolas Leprince, marié à Marguerite Hébert, fille d'Etienne et de Marie Gaudet (1). D'après la tradition, Jacques Leprince était Breton, de la ville de Nantes. Il paraît, en effet, y avoir eu de nombreuses familles Leprince dans l'ancienne province de Bretagne, au XVII^e et même au XVIII^e siècle. Le R. P. Godbout, O.F.M., mentionne deux personnes de ce nom, à Saint-Malo, au XVII^e siècle: Jeanne Leprince épousa, en 1641, Me Guillaume LeRoy, sieur des Hautes-Mielles; et Marguerite Leprince, mariée à Pierre Lecompte, y donna naissance à un fils en 1680.

Châteaubriand, à son arrivée au collège de Dol, ne fut-il pas confié "aux soins particuliers" d'un M. l'abbé Leprince, professeur de rhétorique? "C'était un homme d'esprit, d'une belle figure et aimant les arts", nous dit l'auteur des *Mémoires d'Outre-Tombe*. L'esprit, la finesse d'à-propos est l'une des caractéristiques des quelques membres de la famille Prince qu'il nous a été donné de connaître.

Jacques Leprince et Marguerite Hébert eurent sept enfants: quatre filles et trois garçons, François, Antoine et Jean. Ce dernier, le cadet, demeura sur le bien paternel dont il hérita et se maria, vers 1715, à Jeanne Blanchard, fille de Guillaume et de Huguette Gougeon; François et Antoine s'établirent à Pigiquid: tous deux se marièrent le même jour, 23 mai 1712, dans la même église paroissiale, celle de la Grand-Prée; l'un, François, épousa la tante, Catherine Benoit, fille de Martin et de Marie Chaussegros; l'autre, Antoine, la nièce Anne Trahan, fille de Guillaume et de Jacqueline Benoit. D'après le témoignage de Marie-Rose Rivet, petite-fille de l'ancêtre Leprince, ce dernier et son épouse au-

(1) Tanguay mentionne un Guillaume Leprince, originaire de Normandie, qui fit souche à Saint-Thomas de Montmagny. On constate la descendance de ce Leprince pendant deux ou trois générations, puis on ne trouve plus trace de cette famille.

raient quitté définitivement Port-Royal pour aller terminer leurs jours à Piquid.

Nous allons maintenant donner la lignée, jusqu'à des contemporains que nous connaissons, sur laquelle nous désirons particulièrement attirer l'attention.

1. Jacques-Nicolas Leprince et Marguerite Hébert. Le lieu et la date du mariage nous sont inconnus.

2. 1712 (23 mai) La Grand-Pré. Antoine Leprince, Anne Trahan.

3. Date du mariage inconnu. Piquid. Jean Leprince, Marie Ozithe Leblanc.

4. 1785 (24 janvier) Bécancour. Jean Leprince, Rosalie Bourque.

5. 1821 (9 janvier) Trois-Rivières. François Prince, Monique-Henriette Doucet.

6. 1858 (12 janvier) St-Grégoire (Nicolet). Cyrille Prince, Odéline Boudreau.

Le recensement de 1714, le premier qui ait été fait après la conquête anglaise, et le dernier des recensements nominaux en Acadie, ne nous apprend naturellement pas les divers centres où essaimèrent, dans la presqu'île acadienne, les familles des fils de l'ancêtre Leprince. Mais nous avons, pour l'île Royale (Cap-Breton) et l'île Saint-Jean (Prince-Édouard), le recensement nominal de 1752, dressé par le sieur de la Roque, arpenteur, lequel signale deux familles Leprince à la Grande-Anse, au sud-ouest de l'île Royale, et une autre à Pointe-Prime, au sud-est de l'île Saint-Jean (1). Ces trois familles Leprince déclarent être venues de l'Acadie pour s'établir sur les terres qu'elles cultivent actuellement.

Acadiens échappés à la déportation

C'est le groupe des Leprince de Port-Royal qui a fourni, en 1755, le plus de victimes du grand dérangement. Les quatre fils de Jean Leprince et de Jeanne Blanchard: Honoré, Joseph, Jean-Baptiste et Pierre se trouvent alors à la tête de

(1) Emile Lauvrière, *La Tragédie d'un Peuple*, tome second, carte entre les pages 352 et 353.

nombreuses familles (1). " Lorsque les navires anglais arrivèrent à Port-Royal pour enlever les familles acadiennes des environs, nous dit Ferland, les soldats ne trouvèrent personne; tous les habitants s'étaient retirés dans les bois. Dans quelques jours, deux cent cinquante-trois maisons furent réduites en cendres dans les environs de Port-Royal. Les malheureux Acadiens voyaient, avec désespoir, les soldats anglais promener la torche incendiaire dans leurs villages, sans oser offrir de résistance; mais lorsqu'ils les virent s'approcher de la chapelle catholique pour y mettre le feu, ils se jetèrent sur les soldats, en tuèrent ou en blessèrent vingt-neuf, et forcèrent les autres à s'éloigner. Puis, après avoir vengé l'injure gratuite faite à leur religion, ils se rejetèrent au fond des bois." La plupart de ces Acadiens de Port-Royal se rendirent par étapes dans l'Acadie française, au futur Nouveau-Brunswick, et le printemps suivant ou à l'été, des embarcations les transportèrent, pour un bon nombre, à Québec.

Certain généalogiste prétend que les quatre Leprince, en compagnie d'un grand nombre de leurs compatriotes, " remontèrent péniblement les rivières du Nouveau-Brunswick à travers les forêts et arrivèrent à Québec dans l'hiver de 1757 à 1758". Ici la tradition est d'accord avec Rameau pour dire que le voyage se fit par eau (2). Et ce n'est pas durant l'hiver de 1757 à 1758 que les Leprince arrivèrent à Québec. Nous avons trouvé dans les registres de Québec un acte de sépulture que Mgr Richard ne mentionne pas: à la date du 6 août 1756, se fit l'inhumation de Marie-Anne Josephte Leprince, âgée de sept mois, " fille de Pierre Leprince et de Félicité Bourgeois, son épouse, ci-devant habitants de l'Acadie". Il demeure donc acquis à l'histoire que nous avons à Québec un contingent d'Acadiens, dès le début du mois d'août 1756. Les arrivages d'Acadiens à Québec se multiplièrent rapidement durant les années 1756 et 1757, car dans une lettre de l'intendant Bigot, de février 1758, nous lisons ce passage: " Encore 1500 ou 1600 Acadiens sont à

(1) L'appendice VII du tome deuxième d'**Acadie**, ouvrage d'Edouard Richard, entièrement refondu par Henri d'Arles, renferme l'histoire généalogique de la famille LePrince, par Mgr Louis Richard, ancien supérieur du séminaire des Trois-Rivières. C'est la source principale où nous avons puisé nos renseignements.

(2) Rameau, **Une colonie féodale en Amérique**, tome second, p. 212..

Québec, 300 ont été enlevés par la petite vérole”. Parmi ces victimes de la petite vérole figurent Pierre Leprince et peut-être son frère Honoré. Leurs veuves et leurs deux frères Joseph et Jean-Baptiste, et un groupe d'Acadiens s'établirent d'abord, en quittant Québec, au printemps de 1758, au lac Saint-Paul, dans Bécancour. Le motif qui les attira vers Bécancour fut sans doute celui de leurs bonnes relations avec leurs amis les Sauvages Abénaquis ou les excellents rapports que firent d'eux ceux des missionnaires qui avaient tour à tour desservi les Sauvages de l'Acadie et ceux de Bécancour.

Mais qu'advint-il des Acadiens qui, en 1756, demeurèrent dans le voisinage de leurs propriétés au lieu d'émigrer à Québec? Leur missionnaire, M. l'abbé Leguerne, nous apprend que durant l'hiver 1756-1757, les Acadiens moururent en grand nombre de faim et de misère, et ceux qui échappèrent à la mort furent “ réduits à manger le cuir de leurs souliers et de la charogne”. Le sort de leurs compatriotes de Québec n'était guère plus enviable. “ Les souffrances du peuple, en l'année 1757, furent excessives, écrit l'historien Ferland. A Québec on était réduit à quatre onces et même à deux onces de pain par jour. On donnait aux Acadiens de vieux chevaux et de la viande en partie gâtée.

Acadiens déportés à Boston

Nous venons de dire un mot des Acadiens qui échappèrent à la déportation, dans l'automne de 1755, et nous avons mentionné quatre Leprince, petits-fils de l'ancêtre, qui débarquèrent à Québec pendant la belle saison de 1756. Un de leurs cousins-germains, Jean Leprince, fils d'Antoine et de Anne Trahan, de Pigiquid, était moins heureux, il fut déporté à Boston.

“ Les plus malheureux de tous les déportés acadiens, nous dit M. Lauvrière dans sa *Tragédie d'un Peuple*, furent ceux de la Nouvelle-Angleterre, tant était grande la haine des farouches puritains pour tout ce qui était catholique et français. Une loi du pays n'interdisait-elle pas, sous peine de mort, à tout papiste de mettre le pied sur le sol américain? et voilà que l'asile des “ saints ” se trouvait envahi par cette en-

geance diabolique! “ Fouillez les archives de Boston, s'écrie M. le sénateur Pascal Poirier, vous y trouverez des centaines de pétitions de ces malheureux implorant du gouverneur et de la législature secours et protection contre leurs bourreaux. C'est Claude Bourgeois à qui dix ou douze hommes sont venus enlever ses deux filles, l'une de vingt-cinq et l'autre de dix-huit ans; c'est Augustin Hébert qu'on a assommé ainsi que sa femme, parce qu'ils avaient essayé d'empêcher le rapt de leur enfant; c'est Béloni Melançon qui demande justice contre un nommé Richardson, qui lui a presque tué son fils mis en service chez lui... ” (1)

“ Rien ne fut plus cruel, écrit M. Lauvrière, que cet enlèvement des enfants pour un peuple qui, jusque dans la dispersion de l'exil, garda au plus haut point le culte de la famille. La requête suivante en fait foi: (Nous avons supprimé les crochets renfermant quelques mots sous-entendus dans la requête, et rétablis par M. Lauvrière.)

“ A Son Excellence le gouverneur général de la province de Massachusetts Bay et aux honorables gentilshommes du Conseil.

“ Nous avons pris la liberté de vous présenter cette requête, vu que nous sommes en chagrin par rapport à nos enfants. La perte que nous avons soufferte de nos habitations et le fait d'être amenés ici, nos séparations les uns des autres, ce n'est rien à comparer au malheur de prendre nos enfants par force devant nos yeux. La nature ne peut souffrir cela. S'il était en notre pouvoir d'avoir notre choix, nous choisirions plutôt de rendre nos corps et nos âmes que d'être séparés d'eux. C'est pourquoi nous vous prions en grâce que vous ayez la bonté d'apaiser cette cruauté. Nous ne refusons aucunement de travailler pour l'entretien de nos enfants. Vous priant en grâce d'avoir la bonté d'avoir égard à notre requête.

Vos très humbles et très obéissants serviteurs,
Jean Landry, de Chelmsford; Claude Bennois, d'Oxford;
Claude LeBlanc, Charles Daigue et Pierre LeBlanc, de Concord; Augustin LeBlanc, de Worcester; Jacques Ebert et Joseph Vincent, d'Andover; Antoine Hébert, de Waltham.”

(1) *Mém. Soc. Roy. Can.*, mai 1908.

La plus profonde douleur des Acadiens était d'être privés des secours de la religion, de la réception des sacrements. " Nul prêtre ne venait à leur chevet apporter les paroles de vie éternelle et le viatique pour le grand voyage de l'éternité. Leurs corps étaient confondus avec ceux des protestants dans des cimetières qui n'avaient pas été bénis. Ils avaient perdu leur patrie, et le ciel devant eux se dérobaient. " Un historien protestant contemporain, Hutchinson, a fait cette réflexion: " La pensée de mourir sans confession tourmentait les Acadiens plus que tous les châtimens corporels qu'on eût pu leur infliger. "

Si les injustices commises et les cruautés exercées envers ses compatriotes ainsi que leurs tortures morales eurent un très vif écho dans l'âme de Jean Leprince, fait exceptionnel, personnellement il n'eut pas occasion de se plaindre qu'on avait usé de rigueur à son endroit, car, d'après l'abbé Casgrain, il fut reçu, sur la terre d'exil, dans une famille charitable. Et l'historien Edouard Richard a consacré, par une intéressante anecdote, la tradition qu'une personne charitable " recueillit et protégea " l'ancêtre Leprince. " Un américain de Boston, dit-il, revenant un jour de Québec, s'arrêtait pour la nuit chez mon grand-père Joseph Leprince, marchand à St-Grégoire. Boston était un endroit dont le nom était encore tristement familier aux Acadiens de St-Grégoire, mais il n'en était pas tout-à-fait ainsi pour mon grand-père, parce que son aïeul y avait été recueilli et protégé par une dame charitable dont ma famille avait gardé un touchant souvenir. La conversation fut longue et agréable. Que l'on juge de la surprise et de la joie: l'étranger était le petit-fils de la bienfaitrice de mon grand-père, et je regrette vivement d'en ignorer le nom. Son séjour fut prolongé, et au moment du départ, on lui offrit une boussole, don de son aïeule, laquelle avait servi à guider mon ancêtre à travers la forêt avec ses compagnons: " Prenez-la, lui dit mon grand-père, elle pourra vous être utile à vous qui allez reprendre le même chemin. Si précieuse qu'elle soit pour nous, à titre de souvenir, elle le sera également pour vous, outre qu'elle pourra vous rendre le même service qu'elle nous a rendu " (1).

(1) Edouard Richard, *Acadie*, tome troisième, note des pages 204 et 205.

Il y a donc exagération de dire à propos de l'ancêtre Jean Leprince: "Il subissait dans l'exil toutes les horreurs de la déportation", d'autant plus qu'il eut l'heureuse chance de n'être pas séparé de son épouse Ozithe Leblanc, au jour du grand dérangement.

Jean Leprince séjourna en la Nouvelle-Angleterre plus de dix années: de 1756 à mars 1767. En 1762 il perdit son épouse qui, en mourant, lui laissait un fils à peine âgé de quelques mois et portant le nom du père, Jean. L'année suivante, 1763, il maria, en secondes noces, Marie Darois, sa cousine du troisième ou quatrième degré.

Les enfants d'Acadiens, ceux qui naquirent durant l'exil étaient simplement ondoyés à la maison. Quant aux mariages, les deux parties se prenaient pour mari et pour épouse en présence de deux témoins pour chaque partie: au retour de Boston on s'empressait de faire réhabiliter le mariage.

Par le traité de Paris, de 1763, le Canada était devenu définitivement une colonie anglaise. Les déportés de la Nouvelle-Angleterre, informés des dispositions favorables du gouverneur Murray, lui adressèrent, le 28 février 1766, une requête demandant l'autorisation de venir s'établir au Canada pour avoir l'avantage d'y pratiquer leur religion. Cette requête ayant été favorablement accueillie, on vit arriver à Québec, dès le mois de septembre de la même année 1766, "deux petits sloops chargés d'Acadiens venant de Boston". Murray donna ordre aux seigneurs du pays d'avoir à les établir sur leurs terres non encore concédées et sous les conditions les plus favorables possibles.

Acadiens à Bécancour

On ignore la raison qui empêcha Jean Leprince de faire partie du groupe des déportés Acadiens qui arrivèrent à Québec dans l'automne de 1766; mais il n'eut pas la patience d'attendre la réouverture de la navigation, au printemps de 1767. Il décida de faire, à pied et à la raquette, le trajet de Boston à Bécancour, au cours des mois de janvier et de février, avec sa femme et son enfant âgé de cinq ans, et en compagnie de plusieurs autres compatriotes: des Béliveau, des Hébert, des

Thibodeau, des Poirier, etc. Aussitôt après son arrivée à Bécancour, dès le 3 mars 1767, Jean Leprince s'empresse d'y faire réhabiliter son mariage après avoir obtenu dispense de l'empêchement de parenté qu'il savait exister entre lui et sa femme.

De sa deuxième épouse, Jean Leprince eut trois enfants : Joseph, mort âgé d'environ vingt ans, Marguerite et Jean-Baptiste. Ce dernier maria à Nicolet, en 1792, Elisabeth Hébert, nièce d'Etienne Hébert, le vrai héros d'*Évangéline*, le poème si populaire de Longfellow. Le récit des aventures d'Etienne Hébert se transmet de génération en génération dans la lignée que nous avons donnée plus haut. Cyrille Prince, de la 6e génération, savait créer un intérêt vraiment dramatique avec ce récit où il mettait de la verve et de l'attendrissement. Vu l'importance du fait nous ne croyons pas devoir le passer sous silence : nous reproduisons la version qu'en a donné l'article déjà cité de M. Pascal Poirier et paru en mai 1908 dans les *Mémoires* de la Société Royale.

“ Un incident, dit cet article, dont le Massachusetts a été le théâtre, mérite d'être rapporté ici, parce qu'il a bien pu avoir inspiré à Longfellow, sinon l'idée première, du moins la trame de son immortel poème *l'Évangéline*. Parmi les déportés se trouvait un jeune homme, Etienne Hébert, qui fut comme bien d'autres infortunés, séparé de sa famille et de ceux qu'il aimait. Conduit d'abord à Philadelphie, Hébert s'y fit remarquer à cause de son intelligence, de sa force et de sa superbe stature, par un officier, qui le prit pour son ordonnance. Or, en même temps que lui, trois frères, et une brune jeune fille, Josephte Babin, à laquelle il venait justement de se fiancer, avaient été emportés dans la tourmente, mais sur des vaisseaux différents. La pensée de ses frères, et surtout de Josephte, hantait ses nuits et le rendait infiniment malheureux. Il résolut de les retrouver ou de mourir à la peine. S'esquivant, une nuit, Dieu sait comment, il entra dans la forêt et, après des peines inimaginables, parvint jusqu'au Canada, dont il visita les établissements nouvellement fondés par les Acadiens. Les siens ne s'y trouvaient pas. Las de la vie, le jeune amoureux se remit à leur recherche, comme Gabriel Lajeunesse se mittra à la recherche d'Évangéline.

Sous des déguisements divers, il parcourut, à travers mille dangers, la plupart des villes de la Nouvelle-Angleterre, et se rendit jusqu'au Maryland. Dans le cours de ses pérégrinations, il eut la joie de retrouver successivement ses trois frères, dont l'un à Worcester, dans le Massachusetts, et la consolation de les conduire à Saint-Grégoire, au Canada, où ils s'établirent.

Il désespérait de jamais revoir sa douce fiancée, quand on lui annonça, un jour, qu'une jeune fille portant le même nom qu'elle, avait été emmenée à Québec, où elle vivait avec l'une de ses soeurs. Chaussant ses raquettes, il prit aussitôt le chemin de la vieille capitale, et là, plus heureux que Gabriel Lajeunesse, il retrouva sa Josephte, sa fiancée, libre et n'ayant jamais, de son côté, désespéré de le revoir (1).

Jean Leprince mourut environ 14 ans après son arrivée à Bécancour, exactement le 5 juillet 1781 ; et dès le 19 juillet suivant, il fut procédé à l'inventaire des biens de sa succession " laquelle s'est élevée à une somme assez rondelette, preuve du travail et de l'économie qui avaient régné dans ce ménage. "

Jean Leprince fils devint majeur le 1er mars 1783, et l'héritage qu'il toucha alors " lui permettait de choisir son épouse dans l'une des meilleures familles ". Il s'unit, à Bécancour, le 24 janvier 1785, à Rosalie Bourg, fille de Antoine-Bénoni et de Félicité Bourgeois. Dieu bénit cette union : ils eurent sept enfants, deux filles et cinq garçons dont quatre surtout firent leur marque :

Pierre, marié à Marguerite Pratte, sa parente du 3e ou 4e degré, est le fondateur de Princeville, Arthabaska (2).

Joseph, marié aux Trois-Rivières, à Julie Doucet, est le père de l'abbé Joël Prince, ancien professeur au séminaire de St-Hyacinthe et chanoine titulaire de la cathédrale de cette ville. C'est le grand-père de M. l'abbé Henri Beaudé, lauréat de l'Académie française, plus con-

(1) Le même fait est raconté par l'abbé H.-R. Casgrain dans son **Pèlerinage au pays d'Évangéline**, dont le chanoine Bellemare a reproduit la narration dans son **Histoire de Nicolet**.

(2) **Noms géographiques de la province de Québec**, par M. Pierre-Georges Roy.

nu sous le pseudonyme d'Henri d'Arles ; d'Edouard Richard, historien d'*Acadie*, et de l'abbé Basile Prince qui fut curé de Saint-Léonard (Nicolet).

Les deux autres fils à mentionner sont François et Jean-Charles.

Dans une note du tome troisième de son ouvrage sur l'*Acadie*, Edouard Richard nous donne quelques renseignements sur Joseph LePrince et son frère François : " Mon grand-père Joseph LePrince, dit-il, était marchand à St-Grégoire, en société avec son frère François. Tous les deux étaient mariés aux deux soeurs, Julie et Henriette Doucet. Ils eurent chacun dix enfants, en tout quatorze filles et six garçons. Ils vivaient dans une communauté absolue et dans la même maison, qu'ils agrandirent plusieurs fois. Ils avaient avec eux leurs vieux parents et firent instruire leur plus jeune frère qui devint évêque de St-Hyacinthe. Ils adoptèrent une jeune fille irlandaise, Mary Walsh, dont les parents étaient morts du choléra à Québec. Tous ces enfants reçurent une bonne éducation, soit au collège, soit au couvent. Lorsque la maison ne put convenablement s'agrandir davantage, ils en firent construire une nouvelle à côté, mais elle resta plus d'un an inoccupée, tant répugnait l'idée d'une séparation après quarante ans de cette vie en commun. Vers 1836, le gouverneur de la Province (lord Gosford), se rendant à Sherbrooke, avec sa suite, demanda et reçut l'hospitalité de mon grand-père. "

Ce plus jeune frère de Joseph et de François LePrince dont parle Edouard Richard, se nommait Jean-Charles. Il fut coadjuteur, 1845-1852, de Mgr Ignace Bourget, et premier évêque de St-Hyacinthe, 1852-1860. Dans sa monographie de St-Jacques de Montréal, M. Olivier Maurault note que ce futur évêque de St-Hyacinthe signait LePrince, en 1826, à son arrivée à l'évêché. " Plus tard, il laissa tomber la particule, en quoi toute la famille l'imita. " Quand sa mère, Rosalie Bourg, mourut à St-Grégoire, en 1846, à l'âge de 96 ans, son Jean-Charles était évêque de Martyropolis depuis un an. Son père, Jean LePrince, avait été tué par la chute d'un arbre et inhumé à St-Grégoire le 5 avril 1826.

Une note de l'historien Ferland, au chapitre trente-cinquième de son *Cours d'histoire du Canada*, se lit ainsi : " Le père de feu Mgr Prince, évêque de Saint-Hyacinthe, encore enfant se trouva séparé de ses parents, et jeté au sein d'une famille à Boston. Il ne retrouva ses parents qu'après plusieurs années de recherches." Or Jean Leprince, père de l'évêque de Saint-Hyacinthe, est né à Boston en 1762, et devint orphelin de mère quelques mois après sa naissance. Il ne fut pas séparé de son père et de sa belle-mère puisqu'il était en leur compagnie dans le voyage de Boston à Bécancour.

François et Cyrille Prince, à St-Grégoire (Nicolet)

Nous avons vu plus haut que François Prince et son frère Joseph, associés comme marchand, étaient établis à Saint-Grégoire. Du mariage de François et de Henriette Doucet naquirent dix enfants : huit filles et deux garçons, Cyrille et l'abbé Jean-Octave, curé de Saint-Maurice-de-Champlain et chanoine de la cathédrale des Trois-Rivières.

Jean-Baptiste Boudreau et Marie Cormier, parents d'Adéline Boudreau mariée à Cyrille Prince, étaient tous deux natifs des Iles de la Madeleine. Ils vinrent s'établir à Saint-Grégoire en 1835, aussitôt après leur mariage. Cyrille Prince et son épouse Adéline Boudreau donnèrent naissance à neuf enfants dont nous allons un tantinet faire la connaissance.

1. Antonio. Marié à Georgette Roy, 24 novembre 1891, à Edmonton (Alberta). Décédé dans la même ville, en avril 1906. Trois enfants.

2. Jean-Charles. Trois mariages a) A Virginie Provost aux Trois-Rivières ; b) A Marie-Rose-Flore Thériault, Centrais Falls, R. I. Deux enfants ; c) A Alvina Boulay, à Pawtucket, R. I. Décédé 24 août 1923, à Woonsocket, R. I.

3. Le R. P. Pierre Prince, missionnaire jésuite à l'Immaculée-Conception de Montréal depuis 1897 (récemment décédé).

4. François. Marié à Agnès Barbeau, 28 août 1888, à Lake Linden, Mich. Sept enfants.

5. Soeur Saint-Cyrille (Joséphine Prince), des Soeurs de l'Assomption de la Très Sainte Vierge.

6. Frère Palasis (Joseph Prince), des Frères des Ecoles chrétiennes. Titulaire du Cours Supérieur de Commerce, Académie Commerciale (Québec).

7. Annette, enlevée par une mort prématurée, à l'âge de dix-huit mois.

8. M. l'abbé Achille Prince, curé de Woonsocket depuis le 14 mars 1914.

9. Jean-Baptiste, chirurgien en chef de l'hôpital de Lachine.

Le père de cette belle et si religieuse famille de neuf enfants, M. Cyrille Prince, est décédé chez son fils Achille, curé de Woonsocket, où il s'était retiré dans ses dernières années, le 13 février 1920, à l'âge de 84 ans, mais fut inhumé à Saint-Grégoire où il avait presque toujours vécu, où étaient nés et avaient grandi tous ses enfants. Voici l'éloge qu'en fait M. l'abbé C.-É. Mailhot qui l'a connu intimement :

“ M. Cyrille Prince, dit l'auteur des *Bois-Francs*, appartenait à l'une de nos meilleures familles acado-canadiennes. Avantagement doué et possédant une solide instruction, le défunt suivait avec intérêt les principaux événements de notre vie sociale et politique. C'était un plaisir d'entendre cet aimable vieillard raconter avec l'entrain qui lui était particulier les réminiscences de faits nombreux dont il avait eu personnellement connaissance ou auxquels il avait participé. Il était la probité même. Plein de foi et de coeur, il personnifiait à nos yeux toutes les vertus de cette vieille gentilhommerie canadienne qui a fait l'honneur de notre race ” (1).

Cette citation vient très à propos et de façon intéressante, clôt le présent travail sur l'ancêtre des Leprince et une lignée de sa descendance.

Lucien Serre

(1) *Les Bois-Francs*, tome deuxième, p. 305.

TABLEAU DES MISSIONNAIRES JESUITES
MORTS DE MORT VIOLENTE OU VICTIMES
DE LEUR CHARITE

Du Thet, Gilbert, coadjuteur temporel. Tué par les Anglais à Saint-Sauveur (1613, 18 juillet).

Malot, Louis, coadjuteur temporel, victime d'un naufrage au Cap-Breton (1629, 24 août).

Noyrot, Philibert, P., périt dans un naufrage au Cap-Breton (1629, 24 août).

Bx Goupil, René, coadjuteur temporel, martyrisé par les Iroquois (1642, 29 septembre).

Dolebeau, Jean, P. Mort en mer, à la suite de l'explosion de la soute aux poudres (1643).

Bx Jogues, Isaac, P. Martyrisé par les Iroquois à Ossernenon (1646, 18 octobre).

Bx La Lande, Jean de, "Donné" de la Compagnie de Jésus, martyrisé par les Iroquois à Ossernenon (1646, 19 octobre).

Anne de Nouë, P. Gelé près de l'Isle-Platte, 6 milles en amont de Sorel (1646, 1er ou 2 février).

Bx Daniel, Antoine P. Martyrisé par les Iroquois à Saint-Joseph, Co. Simcoe, Ont. (1648, 4 juillet).

Bx Brébeuf, Jean de, P. Martyrisé par les Iroquois, à Saint-Ignace, Co. Simcoe, Ont. (1649, 16 mars).

Bx Lalemant, Gabriel, P. Martyrisé par les Iroquois à Saint-Ignace, Co. Simcoe, Ont. (1649, 17 mars).

Bx Garnier, Charles, P. Martyrisé par les Iroquois au village Saint-Jean, chez les Petuns (1649, 7 décembre).

Bx Chabanel, Noël, P. Martyrisé par un Huron apostat près de l'embouchure de la rivière Nottasawaga, Ont. (1649, 8 décembre).

Buteux, Jacques, P. Tué par les Iroquois dans le haut Saint-Maurice (1652, 10 mai).

Liégeois, Jean, coadjuteur temporel. Tué par les Iroquois à Sillery (1655, 29 mai).

Garreau, Léonard, P. Mort à Montréal des suites de blessures mortelles infligées par les Iroquois, le 30 août (1656 2 septembre).

Menard, René, P. Egaré dans les bois du Wisconsin (1661, 7 ou 8 août).

Robaud, Jacques, P. Victime de sa charité auprès des pestiférés durant la traversée. Mort à Tadoussac (1670, 16 juillet).

Juchereau de La Ferté, Noël, coadjuteur temporel. Noyé à Québec (1672, 3 novembre).

Dalmas, Antoine, P. Tué au fort Sainte-Anne, Baie d'Hudson, par un armurier français (1693, 4 mai).

Poncet, Jos.-Ant., P. Mort durant la traversée, victime de sa charité auprès des pestiférés (1697, 12 août).

Rale, Sébastien, P. Tué par les troupes de la Nouvelle-Angleterre à Norridgewock, Maine (1724, 23 août).

La Germandière, Rodolphe de P. Victime du naufrage du Charneau (1725, dans la nuit du 27 au 28 août).

Lallouet, Antoine, coadjuteur temporel. Victime du même naufrage (1725, dans la nuit du 27 au 28 août).

Du Poisson, Paul P. Tué par les Natchez (1729, 28 novembre).

Souel, Jean-François, P. Tué par les Yazous (1729, 11 décembre).

Huet, Vast-Jean, P. Mort en arrivant à Québec, victime de son dévouement auprès des pestiférés (1733, 19 août).

Senat, Antoine, P. Torturé par les Chicachas, près de Fulton, Co. Itawaba, Miss. (1736, 25 mars).

Aulneau, Jean-Pierre, P. Tué par les Sioux, dans l'Île-au-Massacre, Lac des Bois (1736, 8 juin).

Boismilon, Louis-Charles de, P. Mort à Québec, victime de sa charité auprès des malades (1740, 11 septembre).

Virot, Claude-François-Louis, P. Tué par les Iroquois alliés non loin du fort Niagara (1759, 24 juillet).

Gounon, Simon-Pierre, P. Noyé en traversant du Cap-de-la-Madeleine à Bécancourt (1764, 3 mai). (1)

(1) Tiré de **Liste des missionnaires Jésuites, Nouvelle-France et Louisiane, 1611-1800**, par le R. P. Melançon, S. J., p. 83.

LETTRE DU JUGE DE BONNE A FRANCOIS BABY
(20 JUILLET 1786)

Monsieur,

J'espère que vous ne trouverez pas mauvais que je vous prie de vous charger d'une petite commission pour moi, espérant que vous voudrez bien me donner occasion de la revenge, s'il est en mon pouvoir. Il s'agirait d'une 60 aine de livres de sucre blanc, tel que vous en avez eus depuis 16 jusqu'à 18 sols la livre, étant très cher ici, mon beau père ou mon beau frère qui ne tarderont pas d'aller à Québec se chargeront du remboursement pour moi, et de me l'envoyer, ou vous si cela ne vous trouble pas trop, je vous serai bien obligé de votre complaisance. Nous attendons Made de Lanaudière que le plus grand hazard nous a fait scavoir être en chemin.

Nos antagonistes ont donc perdu tout espoir pour leur demande; la Chambre a reçu suivant quelques papiers *le coup de grâce, quel malheur pour les bons patriotes; je me flatte que nos bonnes intentions seront couronnées du succès le plus avantageux, et que le gouvernement connaît les personnes qui sont son plus ferme appui; sa politique doit lui suggérer les moyens de se les conserver;* ce joint bien saisi met le comble à la sureté de ses démarches; on ne doit pas trop s'aveugler sur une tranquillité momentanée, on ne doit pas donner *trop d'empire et de prises à un parti qui ne manquerait pas d'en profiter.* Je ne scais, cependant, je crois que ces réflexions pourront être analogues à votre façon de penser et à celle des personnes attachées à leur roy.

Si j'avais quelques nouvelles, je vous en ferais part; ie me flatte que si vous en connaissez vous voudrez bien me les communiquer, et me donner des avis que vous pourriez avoir avant nous, et où il serait nécessaire d'agir pour le bien de la cause commune. Je vous prie de faire agréer mes très humbles respects à Madame et de me croire avec l'estime la plus parfaite,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

DE BONNE

Montréal le 20 juillet 1786 (1).

(1) Bibliothèque Saint-Sulpice, à Montréal.

LA FAMILLE DU NOTAIRE COMPARET

Il a été dit et redit qu'il y avait des erreurs et des omissions dans le *Dictionnaire généalogique* de Mgr Tanguay. Si l'on admet qu'il n'y a pas d'ouvrage parfait, quelque peine que l'on apporte à l'édifier, Mgr Tanguay conserve, à bon droit, le mérite d'avoir laissé une oeuvre utile et unique au monde, car son *Dictionnaire* reste un instrument de travail sans équivalent pour les généalogistes, les historiens et les annalistes.

Grâce au labeur extraordinaire du patient auteur, toute une théorie de chercheurs se sont donné l'agréable tâche d'établir les généalogies de leurs familles. La voie étant tracée, ils ont pu avancer plus facilement et même remarquer plusieurs faits qui avaient échappé au maître. Avec ce que ces chercheurs ont trouvé de neuf, il y aurait moyen d'ajouter au *Dictionnaire*, un ou deux volumes supplémentaires. Mais qui entreprendra cette besogne, trop ardue pour un seul homme? Je ne vois qu'un moyen: constituer une commission qui recueillerait et classifierait les addenda et les corrigenda. Puis, avec l'aide d'un ministère quelconque, on donnerait au manuscrit une toilette typographique qui lui permettrait de s'aligner, dans les bibliothèques, à la suite de ses frères aînés. Je fais là un rêve, caressé par plusieurs, depuis longtemps, mais qui ne se réalisera probablement pas. Aussi, pour le bénéfice de ceux qui ne verront jamais les volumes supplémentaires, je confie au *Bulletin* les corrections que l'on peut apporter à la généalogie du notaire François Comparet, telle qu'elle apparaît dans le volume III, p. 119 du *Dictionnaire généalogique*.

* * *

Le sieur Comparet ne s'est marié que trois fois et il n'a pas épousé Charlotte Gazaille. Il n'a pas eu deux fils nommés François. Sa dernière femme se nommait Belisle plutôt que Lamarre, comme on le verra. Et les enfants attribués à dame Gazaille-Comparet, sont, en réalité, nés du mariage Comparet-Belisle etc. Bref, nous croyons que la meilleure façon de rétablir toutes les erreurs et les omissions de cette notice est de la refaire comme suit:

1729, (1er nov.) Batiscan

1.—*Comparet*, François, fils de Jean Comparet, marchand et de Barbe Clément de Gustine (1) ci-devant Condé en Lorraine, S. Pointe-aux-Trembles de M. 13 oct. 1755.

1er mar. Desbroyeux, Marguerite, b. 1709. Issu: *Pierre-Marie*, b. 9 janvier et s. 15 février 1733, à Montréal.

1734 (7 juin) S. Michel d'Yamaska

2e mar. Brisebois, Françoise. Issus: *François*, b. 7 m. 11 oct. 1757 à M. Judith Tremblay, au Détroit. — *Marie-Françoise*, b. 5 avril 1737, à Pte-aux-Trembles de M.

1738 (12 février) Pointe-aux-Trembles

3e mar. Belisle dit Levasseur, Marie-Joseph, b. 1714. Issus: *Marie-Clémence*, b. le 3 février 1739 à Pointe-aux-Trembles; mariée le 30 avril 1759 à Pointe-aux-Trembles à Jean-Pierre Anthoine dit Laviolette; s. le 21 décembre 1786 à Boucherville. — *Angélique*, b. le 13 février 1740 à Pointe-aux-Trembles; mariée le 16 mai 1768, à Terrebonne avec Louis Bouc. — *Jean-Baptiste*, b. le 7 juin 1742 à Terrebonne, marié le 15 mai 1768 à Terrebonne avec Marguerite Limoges. — *Marie-Louise*, b. le 10 avril et inhumée le 22 juin 1744 à Pointe-aux-Trembles.—*Marie-Thérèse*, b. le 21 avril 1745 à Pointe-aux-Trembles. — *Joseph-Marie*, b. le 21 juillet et sep. le 10 août 1746 à Pointe-aux-Trembles. — *Marie-Joseph*, b. le 25 février 1748 à Pointe-aux-Trembles, mariée le 22 octobre 1764 à Terrebonne avec Pierre Fortin. — *Marguerite*, b. le 31 mai 1750 à Pointe-aux-Trembles, s. le 16 juin 1750, à Pointe-aux-Trembles. — *François*, b. le 4 juin 1751, à Pointe-aux-Trembles. — *Marie-Catherine*, b. le 27 septembre 1752 à Pointe-aux-Trembles, mariée le 15 avril 1776, à Terrebonne, à Jos. Malboeuf.

* * *

Ajoutons que le colon, François Comparet, après avoir demeuré dans le gouvernement des Trois-Rivières, puis dans les environs de Sorel, où il fut marchand, vint s'établir à la Pointe-aux-Trembles et qu'il reçut, le 3 novembre 1755, de l'intendant Hocquart une commission l'autorisant à exercer

(1) M. Arthur A. Lefavre qui a lu les actes des trois mariages de Comparet relève "Gustine" en 1729. "d'Augustine" en 1734 et Gustine en 1738, car le notaire-huissier donnait, chaque fois, les noms de ses père et mère ainsi que son lieu d'origine.

la profession de notaire dans la Pointe-aux-Trembles et les paroisses voisines à l'est de Montréal. L'année suivante (1736), il fut en plus nommé huissier pour la même région.

Deux ans après le décès de son mari, la veuve Comparet convola avec Jean Lagorce. Dans tous les actes elle est appelée Belisle ou Belisle dit Levasseur, ainsi que son père se faisait appeler dans la région de Montréal. Cependant le beau-père du sieur Comparet qui était le chirurgien Belisle Levasseur, avait d'abord porté le nom de Lamarre dit Belisle, lors de son premier mariage, à Québec, en 1690. C'est sans doute pour cela que Mgr Tanguay crut devoir nommer sa fille Lamarre bien qu'au XVII^e siècle, Henri Belisle eut abandonné le palionyme Lamarre pour celui de Levasseur qui était celui de sa mère.

E.-Z. MASSICOTTE

L'HISTOIRE ET LA LÉGENDE

A côté de la légende, il y a l'histoire, que la plupart ignorent parce qu'elle est moins parée de ce merveilleux et de ce mystère qui plaisent à l'esprit des foules, séduisent l'âme populaire, et retiennent le souvenir. L'histoire ! Elle n'est trop souvent que le fruit desséché de minutieuses et patientes recherches dans un monceau de vieilles archives poussiéreuses ! Elle ne s'attache qu'à retrouver la vérité sans s'inquiéter du pittoresque, sans se soucier de plaire.

La vérité historique, il faut bien l'avouer, est si décolorée parfois, au regard de la légende dorée née de l'imagination passionnée des générations successives, qu'elle déconcerte ceux qui s'étaient d'abord attachés à poursuivre le mirage trompeur de la fiction populaire.

Ils se refusent à y croire parce qu'elle déçoit leur attente. Elle est trop honnête pour être vraiment attrayante. Et la légende plus belle, garde, en dépit des historiens scrupuleux, la faveur du public, précisément en raison de ce qu'elle sait cacher la réalité sous un séduisant maquillage (Henri Robert, *Les grands procès de l'histoire*, IV^e série).

NOTICE GENEALOGIQUE SUR LA FAMILLE TAFFANEL DE LA JONQUIERE

Vers le milieu du XVI^e siècle, on voit apparaître le nom de Taffanel dans les archives de la ville d'Albi. A la même époque, plusieurs membres de cette famille sont déjà établis dans notre région.

Clément de Taffanel, bachelier en droit, habite Lasgraïsses et possède la métairie de La Vigarié, dans le consulat de Sieurac (1).

Eutrope Taffanel, du lieu des Graïsses, achète une pièce de terre dans la même juridiction au lieu dit al Puech sive al Séquestre (2).

Pierre de Taffanel tient des terres dans le consulat du Bruc et lieu dit le Pont-du-Volp (3).

1. En 1609, Clément de Taffanel, bourgeois et consul d'Albi, receveur du domaine en la judicature de Terre-basse d'Albigeois et Castrais, se qualifie de seigneur de La Jonquière et épouse demoiselle Levezone de Galaup qui lui survécut (4).

De ce mariage naquirent :

1° Jean, qui suit, continue à Lasgraïsses la lignée des Taffanel.

2° Pierre, dont il sera parlé plus bas, vint s'établir à la métairie de la Jonquière, consulat de Graulhet.

II. Jean de Taffanel épousa Marguerite d'Hérétier qui lui donna :

1° Pierre de T., sieur de Cabanac, qui suit.

2° Clément, sieur de Saint-Martin, habite Sieurac. Le 29 avril 1663 " il confesse tenir à gasaille de Philippe Lecou, une vache " (5). Quelques jours après, il vient s'établir à Belleserre, consulat de Laboutarié. La municipalité de Sieurac lui abandonne une pièce de terre " qui a été de Charlotte Defosse, veuve de M. de Frontenay " (6). Cet immeuble est assis dans la juridiction de Sieu-

(1) Martel, notaire de Montdragon, année 1572, p. 108.

(2) Cazals, notaire de Venès, année 1574, au 10 août.

(3) Archives départementales, Fonds Sarrasy, no 152, année 1579.

(4) J. Jolibois dans l'*Annuaire du Tarn*, 1904.

(5) Peyre, not. de Sieurac, année 1663, p. 230.

(6) Id., année 1663 au 15 mai, p. 234.

rac et lieu dit aux Peyrades. Le sieur de Saint-Martin entre dans les ordres et, en 1667, nous le retrouvons curé de Puybegon.

3° Jean de T., sieur de Latour, embrasse, lui aussi, l'état ecclésiastique. En 1677, il est chanoine-sacristain de Saint-Michel de la Réole, en Bazadois.

4° Marguerite, morte avant 1696, avait épousé François Garignac, bourgeois de Gaillac.

5° Henri.

6° Catherine. Ces deux derniers sont mentionnés dans un accord du 10 juillet 1670, passé (1) entre Pierre, leur frère aîné et Olivier de Perrin.

III. Pierre de T., sieur de Cabanac, né en 1632, épouse (1662) Angélique de Saint-Félix qui lui donna :

1° Jean, qui suit.

2° Marie habite (1696) la métairie de Puechatou, consulat de Sieurac. La municipalité lui fait une avance de grains pour lui permettre d'ensemencer.

3° Véronique habite Puybegon en 1696. Elle avait épousé Bernard Vernhes, conseiller du roi, maire perpétuel de Peyrole.

IV. Jean de T., sieur de Cabanac, afferme à perpétuité, à Michel Vignoboul, la métairie de Puech-Dug, dans le consulat du Bruc (2).

Par contrat (3) du 23 octobre 1695, il épouse Marie Thomas, fille de feu Jean T., avocat, et de Françoise de Vialar, veuve de Henri Dumas.

De ce mariage naquirent huit enfants parmi lesquels deux méritent une mention spéciale :

1° Clément qui suit.

2° Jean de Taffanel de Cabanac, sieur de Saint-Martin, était clerc-tonsuré et faisait ses études théologiques au grand séminaire d'Albi lorsque son père lui donna (4) en titre clérical une maison et des terres sises à Lasgraïsses.

(1) Sabatié, not. de Lautrec.

(2) Peyre, notaire, année 1720 au 22 mars.

(3) Sabatié, not. de Lautrec.

(4) Peyre, notaire, année 1720 au 22 avril, p. 32.

Ordonné prêtre, on lui confia l'annexe de Saint-Jean de Montels. Son oncle, Guillaume Thomas, curé de Saint-Genest de Contest, voulut se le donner pour successeur. Dans l'espoir de réaliser son désir, à peu près sûrement, il résigne, in favorem, en cour de Rome.

Le sieur de Cabanac obtint facilement les lettres apostoliques, mais il fut moins heureux dans ses démarches auprès de l'ordinaire. Messire Charles-Joseph de Quiqueran de Beaujeu, prévôt du chapitre et vicaire général, lui refuse le visa " attendu que, depuis trois ans, l'évêque de Castres avait uni la cure de Saint-Genest de Contest à celle de Saint-Barthélémy-de-Cheffouls. "

A cette époque la difficulté n'était pas insurmontable. Un arrêt du Parlement aurait permis au candidat de prendre possession civile de la cure. Il aurait eu ensuite beaucoup de malchance s'il n'avait pu obtenir, d'un évêque complaisant, le visa nécessaire. Peu soucieux d'entrer en lutte avec l'évêque de Castres, le sieur de Cabanac renonce à toute prétention sur le bénéfice de Saint-Genest de Contest. Pour le consoler de sa mésaventure, la prieure de la Salvetat lui fit titre (1) de la cure de Saint-Jean d'Assou sive Laboutarié. Cabanac fut mis en possession (1732-14 juillet) par maître Jacques Andorre, bachelier en théologie, prieur-curé de Cambon.

Dans ce nouveau poste, le recteur eut à subir quelques avanies. En 1747, il est attaqué devant l'officialité diocésaine par Jacques-François de Chauvigny, seigneur de Fonblanque, chirurgien d'Albi. De Taffanel avait-il oublié de payer quelques consultations ? C'est possible.

L'année suivante, il est en conflit avec la municipalité de Laboutarié. Malgré l'insistance des consuls, le sieur de Cabanac refuse d'habiter les masures qui servent de presbytère. On arrive aux gros mots. " Les deux maisons, disent les consuls, furent réparées et sont devenues suffisamment logeables pour un curé de campagne et à la congrue, mais sans doute, il a trouvé que la maison n'est pas superbe pour un curé gentilhomme ; il n'a pas égard à l'état misérable de la communauté. "

(1) Demonricous, notaire, année 1732, au 12 juillet.

Ces coups d'épingle n'étaient pas de nature à maintenir la bonne harmonie entre le pasteur et ses ouailles. Et peut-être, le curé abandonna-t-il la paroisse sans trop de regret. Le 4 mai 1750, il signe pour la dernière fois sur les registres de catholicité. Nommé doyen de la cathédrale de Québec, il s'embarque pour le Canada. A cette époque, Pierre-Jacques de Taffanel de la Jonquière était gouverneur du Canada. Il est donc à présumer que le puissant personnage intervint en faveur du sieur de Cabanac, son proche parent.

Le doyen eut bientôt la nostalgie du pays natal. Après avoir passé cinq ou six ans au Canada, il rentre en France et va s'installer dans sa propriété de Sieurac. A ce moment, il avait déjà échangé le nom de Cabanac contre celui de La Jonquière. En 1756, il assiste à un conseil général de communauté. Le 27 janvier de cette même année, il prête 2,000 l. à Pierre Ferret, du lieu de Dénat, sous la réserve que ce dernier lui paiera une rente annuelle de cent livres. S'il veut se libérer, il remboursera la somme " en espèces sonnantes et non en billets " (1). Un peu plus tard, nous retrouvons l'ancien doyen de Québec sur la paroisse de Sainte-Martianne d'Albi. C'est là qu'il mourut le 24 mars 1788, à l'âge de 72 ans.

Par testament mystique et secret (2) retenu par Me Viala, notaire de Florentin, il légua tous ses biens à messire Jean-Claude-Charles de Taffanel de la Jonquière, son neveu, garde de la marine. Il donne un diamant à sa nièce Anne-Renée-Sophie de Taffanel.

V. Clément de Taffanel naquit à Lasgraïsses en 1706. Lorsque mourut (1753) le dernier rejeton mâle des sieurs de la Jonquière, Clément de T., à l'exemple de son frère, échangea le nom de Cabanac contre celui de la Jonquière. Comme Pierre-Jacques de T., son cousin, il suit la carrière navale.

Dans l'*Annuaire du Tarn*, M. Jolibois nous donne ses états de service : " il débute en 1727 contre les forbans de la Martinique et, en 1740, il prend part à l'expé-

(1) Bugarel, not. de Sainte-Cécile de Lastourges, année 1756 au 27

(2) Testament reproduit en partie dans un acte du 25 juillet 1785, retenu par Louis Corbière, not. de Graulhet.

dition du marquis d'Antin..... Il commande (1755) la *Fidèle* avec mission spéciale pour le Canada. L'année suivante, il passe sur le *Célèbre* qui allait au Canada et fait une campagne difficile dont il se tire avec honneur. Dans la suite, il défend les côtes de France contre les forces anglaises. Lieutenant de vaisseau en 1752, capitaine en 1755, chef d'escadre en 1771". Il eut sous ses ordres La Pérouse qui devait acquérir lui aussi un grand renom de vaillance. Dans le livre des comptes du commandant la Jonquière, on trouve "six livres données au jeune Lapérouse pour ses plaisirs" (1).

Clément de Taffanel se retira dans son domaine de Guitalens avec le titre de lieutenant général des armées navales.

Le 30 juin 1780 devait être un jour de grande fête pour les habitants de Lasgraïsses. Il avait été décidé qu'à cette date on procéderait à la bénédiction de deux cloches. Clément de Taffanel avait promis d'assister à la cérémonie et de remplir les fonctions de parrain, tandis que sa belle-fille s'était réservé les fonctions de marraine. Au dernier moment les deux personnages s'excusèrent et se firent remplacer.

Vers la même époque, le seigneur de Guitalens dut avoir quelque souci à propos d'une créance. Il avait prêté vingt mille livres à messire François de Larocheffoucaud, seigneur de Couzagues, Chavagnac et la Cassaigne, lieutenant des armées navales, mais le débiteur était mort sans avoir remboursé la somme.

La veuve de Larocheffoucaud, haute et puissante dame Françoise de Rochechouard, demeurant en son château de Couzagues, près de Châteaubas de Limousin, veut faire honneur à la signature de son mari. Avec l'assentiment de sa soeur, elle vend, au prix de quarante mille livres, une maison et ses dépendances appelées Lanse Alasne. Le tout est situé à la Martinique, quartier des Trois-Iles (2).

(1) Journal le **Temps**, année 1926, 28 août.

(2) Ces biens-fonds furent achetés par demoiselle Catherine-Emilie Poquet de Puilherle "et autres personnes".

Par procuration retenue par Me Lamaze, notaire royal des sénéchaussées de Brives et de Sarlat, Madame de Rochechouard donne mission à Me Philippe-Charles-Auguste Corbière, citoyen de Graulhet, de verser vingt mille livres au seigneur de Guitalens (1).

Ce dernier passe reconnaissance (2) au commandeur de Rayssac " pour les biens mouvants du dit commandeur." L'année suivante, il donne mission (3) à Louis Vareilles, bourgeois de Réalmont, d'affermir la métairie du Pujol, assise dans la baronnie de Venès.

Clément de Taffanel de la Jonquière vivait sur ses terres de Guitalens, lorsque la Révolution éclata.

Un peu partout, on était prévenu contre la noblesse, et la population de Guitalens ne faisait pas exception. Les partisans du désordre attendaient une occasion favorable pour se ruer à l'assaut des vieilles demeures seigneuriales.

Dans le courant du mois de janvier 1792, Clément de Taffanel fit annoncer, par le valet consulaire, la vente de quarante barriques de vin. Il fut spécifié qu'on ne voulait pas recevoir des assignats en paiement. Cette clause souleva l'indignation des habitants. " Ceux qui étaient guidés par l'esprit de brigandage firent des prosélytes et lorsqu'ils se crurent assez forts, ils envahirent le château " (4). Non contents de boire le vin, ils mirent la maison au pillage. Encouragés par ces premiers exploits, ils annoncent que, le lendemain, ils se rendront à Vielmur pour piller l'abbaye et les maisons de messieurs Ramière et Serin. A l'encontre de ce que pensait M. Foulquier, maire de Vielmur, les brigands ne purent réaliser leurs projets. Grâce à l'intervention de la force armée, la bande fut obligée de se disperser.

M. de la Jonquière comprit que sa vie n'était plus en sûreté " et alors âgé de 86 ans, il quitte la France pour échapper à la loi des suspects. Il se fixe en 1792 avec sa famille à Mataro, près de Barcelone (Espagne). Mais en

-
- (1) Louis Corbière, not. de Graulhet, année 1785, au 4 septembre.
(2) Louis Corbière, not. de Graulhet, année 1785, au 9 août.
(3) Estadiou, not. de Réalmont, année 1786, au 19 mars.
(4) Arch. Dép. série L, 177, folios 1 et 2.

1794, étant en route pour Malaga par mer, son navire est pris par une frégate anglaise et les passagers conduits à Toulon. Là, il fut sauvé d'une condamnation à mort par le général Bizanettes qui le fit évader lui et les siens ; mais, brisé par les émotions et par l'âge, la Jonquière expira à 89 ans, dans la charrette même qui le conduisait à Grasse" (1).

Du mariage de Clément de Taffanel avec Joséphe-Catherine de Thomas (décédée en 1775), il eut trois enfants :

1° Clément-Joseph de la Jonquière, qui suit.

2° Jean-Pierre-Claude-Charles de Taffanel, chevalier de la Jonquière, garde de la marine (1775) et lieutenant des vaisseaux du roi en 1785. Son père lui abandonne (2) tout droit sur l'héritage du doyen de Québec, dont il avait gardé la jouissance en qualité de curateur de son fils. Par le même acte, il émancipe ses trois enfants et leur abandonne tous les biens laissés par feu Joséphe-Catherine de Thomas, leur mère.

3° Renée-Marguerite-Sophie Taffanel de la Jonquière épouse (1775, 9 oct.) (3) Jean-Paul-Joseph-François, marquis de Montcalm-Gozon, enseigne des vaisseaux du roi, seigneur de Saint-Victor (diocèse de Vabres), Gozon, Melac et Castelet, fils de feu messire Louis-Jean-Pierre-Joseph de Montcalm et de dame Elisabeth Delpech, mariés.

Messire Jean-Paul-Joseph de Montcalm, marquis de Saint-Véran, oncle du fiancé, se fait représenter (4) au contrat de mariage par Jean-Joseph-Louis de Garrigues de Najac-Ladevèze, seigneur de Rosières, ancien officier de la marine. Au nom du constituant, Garrigues promet une dot de soixante mille livres à prendre sur les biens libres " que le marquis de Saint-Véran s'était réservés dans la donation par lui faite à feu messire Jean-Pierre-Joseph de Montcalm de Saint-Victor. " Ceci, sous la ré-

(1) J. Jollibois dans l'Annuaire du Tarn, 1904.

(2) Louis Corbière, année 1785, au 25 juillet.

(3) Contrat retenu par Mathieu Serin, not. de Vielmur, et Louis Corbière, not. de Graulhet.

(4) Procuration retenue le 17 août par M. Rousty, notaire de Tarascon en Provence.

serve que messire Clément de Taffanel donnera à sa fille une dot de 100000 livres " qui sera comptée le jour du mariage " (1).

Le seigneur de Guitalens ne se laisse pas vaincre en générosité. Sa fille recevra 101,500 l., " sçavoir 75,000 l. pour le tiers de la succession de Josèphe-Catherine de Thomas, sa mère, 1,500 l. pour le prix du diamant à elle légué par son oncle, ancien doyen de Québec, et 25,000 l. sur la future succession paternelle ". Après avoir fait divers placements, la jeune fille réserve 1,500 l. " pour les frais des noces ".

Dans le contrat de mariage, il avait été stipulé que Renée-Marguerite-Sophie de Taffanel pourrait partager avec ses frères les biens maternels " en rapportant à la masse de la succession les 75,000 livres qu'elle avait déjà reçues ". Comme les biens de feu Catherine-Josèphe de Thomas se trouvent à Saint-Domingue, la demoiselle estime " que ce partage à trois serait trop onéreux pour elle et pour ses frères. " Elle renonce donc à tous ses droits sur la succession maternelle et se contentera des 75,000 livres qu'elle tient déjà, mais à la condition que ses frères lui versent un supplément de 5,000 livres (2).

VI. Clément-Josèphe de Taffanel la Jonquière, major des vaisseaux du roi, chevalier de Saint-Louis, seigneur de Guitalens, Ardiale, Sabournac, Saint-Sébastien, résidait (1788) avec son frère au château de Guitalens. En qualité de donataire contractuel de son père, il donne mission de vendre, au prix de 4,500 l., une maison sise à Rochefort et rue Saint-Louis. L'immeuble confrontait, du levant, M. de Lagarrigue-Savigny, chef d'escadre des armées navales (3).

Par contrat retenu (4) par Campmas, notaire de Toulouse, il épousa Gabrielle de Portes de Pardaillan (5) qui lui donna deux fils :

1° Marie-Aimé-Jean-Louis, né et baptisé à Castres, le 20 juin 1788, qui fut major de vaisseau de la 9e escadre.

(1) Louis Corbière, not., année 1775 au 17 août.

(2) L. Corbière, not., année 1785 au 25 juillet.

(3) L. Corbière, not., année 1788 au 3 novembre.

(4) Le 14 janvier 1777.

(5) En 1792, elle se trouvait à l'île-Saint-Domingue.

2° Anne-Marie-Charles-Gaston, né à Castres le 29 juillet 1788. "Tous deux servirent pendant la guerre d'Amérique et furent faits chevaliers de Saint-Louis" (1).

Pierre de Taffanel (x 13 oct. 1680), second fils de Clément de Taffanel et de Levezonne de Galaup, vint s'établir à la métairie de la Jonquièrre, juridiction de Graulhet. En qualité de cessionnaire de noble Louis de Lebrun, écuyer d'Albi, il réclame 1132 livres, 12 sous, "somme due au dit Lebrun par la communauté de Graulhet". Atteint de maladie grave, Pierre de Taffanel fait appeler le notaire et lui dicte ses dernières volontés (2). C'était, croyait-il, le meilleur moyen d'éviter les contestations entre ses futurs héritiers. Il se trompait. Dès que furent connues les dispositions de leur père, les enfants se jalourent. Pendant qu'ils se disputent, la santé du malade s'améliore et le testament ne fut pas signé.

De son mariage (1634) avec Catherine d'Imbert (x 15 novembre 1683), fille de Jacques d'I., sieur de Soual, Pierre de T., sieur de la Jonquièrre, eut neuf enfants :

1° Catherine, régente des écoles de Graulhet, mourut le 25 juillet 1679, à l'âge de 44 ans et fut ensevelie dans l'église.

2° Jean-Pierre qui suit.

3° Clément fut baptisé le 28 juillet 1641. Pierre Thyzier et Catherine de Ciron, veuve de Claude Galaup, tinrent l'enfant sur les fonts baptismaux.

4° Anne fut ondoyée dans sa maison et les cérémonies du baptême lui furent suppléées le 11 juin 1643.

5° Alphonse fut baptisé le 28 août 1644. Il eut pour parrain Alphonse de Bonne, chanoine de la collégiale Saint-Salvy d'Albi.

6° Jean mourut en bas âge le 31 mai 1645.

7° Jean-Jacques fut baptisé le 12 juillet 1646. En 1672, il est déjà capitaine dans le régiment de Navarre. Louis Calmettes, du masage des Condats (3), s'engage

(1) *Annuaire du Tarn*, 1904.

(2) *Demonricous not. de Graulhet*, année 1643 au 31 mai.

(3) Aujourd'hui commune de Busque.

dans la compagnie du sieur de la Jonquière " mais, appréhendant de ne revenir point ", il fait testament (1).

François Polier, sieur de Monredon, capitaine d'infanterie, établit (2) sur ses biens une rente annuelle et perpétuelle de 150 l. en faveur de Jean-Jacques de T., sieur de la Jonquière. Il faut croire que notre compatriote rendit quelques services à l'Espagne puisqu'il mérita les titres de " gentilhomme de sa Majesté Catholique et de Chevalier de la Clef d'Or."

Par testament (3) du 25 octobre 1725, il demande que son corps soit enseveli dans l'église du Puygnié (4) et au tombeau de ses ancêtres. Il lègue 300 livres " pour marier six filles pauvres en donnant 50 livres à chacune ". L'hôpital de Graulhet recevra 1000 livres. Il fait héritier Pierre-Jacques de Taffanel, sieur de la Jonquière, son neveu et filleul. Le chevalier de la Clef d'or mourut à la Jonquière le 28 janvier 1730 à l'âge de 80 ans.

8° Jeanne de Taffanel avait une vingtaine d'années lorsqu'elle passa de vie à trépas le 29 juin 1666.

9° Isabeau fut baptisée le 26 août 1655. Par contrat (5) du 3 février 1677, elle épouse Pierre de Clefeu, docteur et avocat, fils aîné de Guillaume Clefeu, notaire royal, et de Anne Escrire. Ce mariage fut béni dans l'église Notre-Dame du Puygnié le 16 février suivant.

Guillaume Clefeu, docteur en théologie, curé de Salles et frère du fiancé, assiste à la cérémonie.

Du mariage d'Isabeau naquirent : (a) Anne, (b) Marie, (c) Françoise Clefeu. Pierre-Jacques, leur oncle, leur laissa par testament 500 livres à chacune.

Isabeau de Taffanel était déjà veuve en 1688. La maison qu'elle possédait en face la mairie s'étant écroulée, elle donne l'emplacement à la communauté de Graulhet.

II. Jean-Pierre de Taffanel, sieur de la Jonquière, fils de Pierre de Taffanel et de Catherine d'Imbert, était

(1) Demonricous, not., année 1672 au 6 mars.

(2) Id., année 1719 au 30 novembre.

(3) Demonricous, Not.

(4) Aujourd'hui Notre-Dame des Vignes, commune de Graulhet.

(5) Louis Aymeric, notaire de Graulhet.

consul de Graulhet en 1712. Le 14 février 1684, il épousa Marquise de Bonne, fille de feu noble Jacques de B., seigneur de Missècle, et de Françoise de Valette, du lieu de Viviers-les-Montagnes, au diocèse de Lavaur.

Par testament (1) du 19 août 1720, il lègue 100 livres aux prêtres obituaires de Graulhet, à charge de célébrer un service annuel pour le repos de son âme et nomme héritier Pierre-Jacques, son fils aîné.

Du mariage de Jean-Pierre de T. avec marquise de Bonne, naquirent :

1° Pierre-Jacques qui suit.

2° Louis, baptisé le 13 novembre 1686, mourut avant 1720, capitaine au régiment de Bourbonnais.

3° Pierre naquit le 29 décembre 1687 et fut baptisé le 4 janvier 1688. Lui aussi mourut avant 1720.

4° Clément vivait encore en 1725. Son oncle Jean-Jacques de T. lui légua 1,000 l.

5° Jean qui vient après son frère Pierre-Jacques.

6° Alexandre, baptisé le 11 mai 1696, embrassa la carrière des armes et mourut avant 1720, capitaine au régiment de Condé, infanterie.

7° Marie. Par contrat (2) du 31 août 1722, elle épouse messire Jacques de Bonne, seigneur de Missècle, fils d'autre Jacques de B. et de Pauline Assinhes. Ce mariage fut béni le lendemain dans l'église de N. D. de Puynié. Le 4 décembre 1753, elle abandonne à Marguerite-Jacquette de la Jonquière, sa nièce, et à Marie-Angélique de Valette, sa belle-soeur, tous les droits qu'elle avait sur l'hérédité de Jean de Taffanel, sieur de la Pomarède, son frère. Ceci sous la réserve que les donataires lui paieront la somme de 2097 l., 5 s., 3 d. (3).

III. Pierre-Jacques de Taffanel, marquis de la Jonquière, naquit le 18 avril 1685, "jour du jeudi saint". Il fut ondoyé le surlendemain et les cérémonies du baptême furent suppléées le 12 juin suivant.

Vers le milieu de juillet 1721, il épousa Marie-Angélique de Valette et quitte la Jonquière. Mais, "avant de

(1) Demonricous, not.

(2) Demonricous, not., année 1722, p. 294.

(3) Mes papiers..

partir du lieu pour faire sa demeure à Toulouse par suite de son mariage et ne pouvant à cause de ce vaquer aux affaires qu'il a à la Jonquière", il confie la gestion de ses biens à Marquise de Bonne, sa mère (1). En 1731, il est encore à Toulouse. Le 20 mars, il afferme sa métairie de la Fontié, assise dans le consulat de Busque. L'année suivante, il va s'établir à Rochefort.

Du mariage de Pierre-Jacques de T. avec Marie-Angélique de Valette, naquit Marguerite-Jacquette de T. qui épousa Jacques-Roger, marquis de Noé, seigneur de Lisle de Noé, en Gascogne, major au régiment Dauphin, cavalerie.

Pierre-Jacques de T. eut plusieurs domiciles, mais il se trouva plus souvent sur mer que sur terre. Voici, d'après l'*Annuaire du Tarn*, ses états de service (2) : Il débute dans la marine à l'époque des guerres de Louis XIV et sert sous d'Estrées, Forbin, Duguay-Trouin et les compagnons de Jean Bart et de Duquesne. Le 1er septembre 1697, il est nommé garde de la marine et attaché au port de Toulon. En 1698, il s'embarque sur le *Trident*, allant prendre à Alger, Dus-sault, envoyé extraordinaire du roi. Il est sur le *Content* en 1699, sur le *Prudent* (1700), capitaine en second sur la *Galathée* en 1705 où il remplace le chevalier de Marolles, tué dans un engagement, et s'empare d'un corsaire flessingois de 18 canons.

Peu après, il est sur le *Fier*, mais il quitte bientôt ce navire pour devenir aide-major du bataillon de M. de Roquemador et va dans les Cévennes guerroyer contre les protestants. Il ne fait que passer sur le *Sage* pour prendre le commandement de l'*Upson* qui, avec 10 canons seulement, dans la campagne de Barcelone, lutte contre un vaisseau anglais de 60 canons. Fait prisonnier, il est envoyé en Angleterre. Il n'y reste pas longtemps puisque nous le retrouvons, en 1707, sur la *Galathée*, qui soutint deux combats, l'un, contre un corsaire flessingois, l'autre, contre une frégate anglaise. En 1708 et 1709, avec l'*Hirondelle*, frégate de 24 canons, il prend six vaisseaux anglais ou hollandais. En 1710, il va sur

(1) Demonricous, not., année 1721 au 13 juillet.

(2) J. Jolibois, *Annuaire du Tarn* (1904).

le *Dauphin*, au Spitzberg, détruire des pêcheries anglaises et hollandaises. En 1711, sous les ordres de Duguay-Trouin, il fait l'expédition de Rio-de-Janeiro. La ville fut prise et Duguay-Trouin signale au comte de Toulouse, grand amiral, la valeur et la capacité de l'enseigne de vaisseau la Jonquière. En 1712, il est sur le *Baron de la Fauche*. De 1713 à 1719, il est capitaine de vaisseau au service de l'Espagne.

En 1727, il arme, à ses frais, les frégates *la Téthys* et *la Vénus* et la corvette *le Cupidon* pour faire la course contre les forbans qui nuisaient au commerce français. En 1733, il commande le *Rubis*.

Le 14 mai 1747, il se couvre de gloire dans le combat du Finistère, où il commande l'escadre de la Nouvelle-France (Canada) dont il avait été nommé gouverneur en 1747, mais qu'il ne put rejoindre qu'en 1749. Dans ce combat du Finistère, en effet, les navires français furent accablés par le nombre et la Jonquière fait prisonnier des Anglais ; il ne fut échangé qu'en 1748 et rentra en France à la paix d'Aix-la-Chapelle. Arrivé à Québec, siège de son gouvernement, le 15 août 1749, il fut très sympathiquement accueilli. Il s'occupa très activement de soutenir les droits de la France contre les représentants de l'Angleterre qui voulaient à tous prix chasser les Français d'Amérique. Il essaya d'attirer des colons français et défendit les frontières de cet immense pays par des forts et des redoutes... Pour le récompenser, le roi lui accorda, en 1750, le cordon rouge. Malheureusement, après une demande de rappel qui ne fut pas accueillie et une maladie de neuf mois, la Jonquière mourut à Québec, le 17 mars 1752, à l'âge de 67 ans, après 55 ans de service, 29 campagnes de mer, 9 combats et 3 blessures. Il fut enseveli dans l'église des Récollets.

III. Jean de Taffanel de la Jonquière, sieur de la Pomarède, fut baptisé le 6 décembre 1694. Par un testament dont nous ignorons la date, son père lui légua 1,500 l. Dans un codicille du 19 avril 1750, il lui donna 500 l. de plus (1) et " le lit où il couche, avec sa garnitu-

(1) Demonricous, not.

re, trois paires de draps, trois couverts d'argent, un cabinet-armoire, tous ses habits et linge et la jument. ”

Le sieur de la Pomarède ne laissa qu'une fille naturelle qui, lors de son mariage, reçut de son père 2,000 l. en dot (1).

Avec Jean de Taffanel mourut le dernier descendant mâle des sieurs de la Jonquièrre. Ce dernier titre fut recueilli par Clément de Taffanel, chef d'escadre, cousin éloigné du défunt.

Dans le cours du siècle dernier, la famille Jaurès a fourni deux bons serviteurs à la France. Jean-Louis-Charles Jaurès était vice-amiral lorsqu'il mourut le 2 décembre 1864. Également brillante fut la carrière de Benjamin Jaurès. Il prit sa retraite avec le grade de contre-amiral.

Durant leurs courtes vacances, les deux frères venaient se reposer dans leur château de Lafage, commune de Graulhet. C'est à deux ou trois cents mètres de leur demeure et dans le petit cimetière de Notre-Dame des Vignes que les Jaurès voulurent dormir leur dernier sommeil. La statue dressée à Benjamin Jaurès rappellera aux générations futures le souvenir de nos illustres compatriotes.

Deux siècles auparavant et dans la même section de Notre-Dame des Vignes, vivait sur le domaine de la Jonquièrre une famille non moins illustre que la précédente. Les de Taffanel étaient venus s'établir dans leur propriété de la Jonquièrre sur la fin du XVIIe siècle. C'est là que naquit une pléiade de valeureux soldats. Tous furent baptisés dans l'église Notre-Dame des Vignes, appelée autrefois N.-D. de Puechnyé. Dans le même édifice religieux “et à main gauche en entrant” reposent presque tous les membres de cette famille. Deux noms méritent, surtout, de retenir l'attention : Jean-Jacques de Taffanel (1646-1730) et son neveu Pierre-Jacques de Taffanel, sieur de la Jonquièrre. Le premier acquiert les titres de gentilhomme de Sa Majesté catholique et de chevalier de la Clef d'or.

(1) Id., année 1750, au 3 août.

La vie du second est une véritable épopée. Après avoir servi sous d'Estrées, Forbin, Duguay-Trouin et les compagnons de Jean Bart et de Duquesne, il devint, à son tour, un chef dans toute l'acception du mot. Il fit 29 campagnes, prit part à 9 combats et reçut 3 blessures. Le courage de notre compatriote fut récompensé. Nommé (1747) gouverneur de la Nouvelle-France, il prit possession de son poste en 1749. Malheureusement, il ne put jouir longtemps d'un repos bien mérité. Après neuf mois de maladie, le sieur de la Jonquière mourut le 17 mars 1752.

La branche des Taffanel, sieurs de Cabanac, donne, elle aussi, de bons serviteurs à la France. Nommons, seulement, Clément de Taffanel. Il abandonne la marine après avoir obtenu le titre de lieutenant général des armées navales.

Vivant isolés dans la campagne, les Taffanel ne pouvaient guère compter sur de puissants amis pour parvenir à de hautes positions sociales. S'ils ne comptèrent pas sur les autres, ils comptèrent du moins sur eux-mêmes et se firent les artisans de leur fortune. Doués d'un grand courage et soutenus par une ténacité rare, ils surmontent tous les obstacles et arrivent à des positions enviables.

Tous connaissent le joli domaine de la Jonquière, mais, combien peu savent que là naquirent et vécurent de bons serviteurs de la France.

Sur les confins des communes de Montdragon et de Labessière-Candeil, on voit encore, aujourd'hui, la métairie de Taffanel. Elle est bien délabrée et les champs qui l'entourent sont à peu près incultes. Il n'en était pas de même anciennement. La maison d'habitation avec ses vergers avait un aspect des plus riants.

En fait de souvenirs, tout ceci est assez maigre. En élevant un monument au plus illustre de ses fils, la ville de Graulhet ferait un acte de justice. La statue de Pierre-Jacques de Taffanel de la Jonquière, ancien gouverneur du Canada, ferait un joli pendant à la statue de Benjamin Jaurès.

L'abbé E. Thomas

LE SUPPLICE D'UN JEUNE FRANCAIS A ONNONTAGUE

C'était un jeune homme qui avait eu le courage d'aller avec nous à Onnontagué, lorsque nous nous établimes sur les rives du petit lac de Gannentoa, pour la conversion de ces barbares. Ce fut là qu'il se mit dans la pratique d'une vertu extraordinaire et d'une rare dévotion, pour se disposer à une mort qui est bien sainte et bien précieuse puisqu'il a été tué cruellement par ceux mêmes au salut desquels il avait contribué par sa demeure en leur pays. C'était un naturel doux et paisible, mais généreux et à qui je sais que Dieu avait fait des grâces très signalées pendant le temps qu'il demeura avec nous dans le pays des Iroquois, où il fit l'apprentissage de la vertu et du courage qu'il y a fait paraître en ses derniers jours. Comme il a été soigneusement instruit dans la dévotion, aussi l'a-t-il conservée dans le temps de sa captivité, l'inspirant par gestes, par oeillades et par le peu qu'il savait de mots sauvages, aux captifs hurons, qui étaient menés avec lui à Onnontagué. Il demanda une fois à un Huron s'il était chrétien et s'il avait eu le bien de communier ; ayant appris qu'il l'était — A la bonne heure, lui dit-il, prions donc, mon frère, prions ensemble et faisons des églises de toutes ces forêts par lesquelles nous passons. Il lui demanda aussi, lorsqu'ils approchaient du bourg, s'ils y seraient brûlés et si on ne se contenterait pas de leur casser la tête à coups de haches ou de leur percer les flancs à coups de couteaux ; et ayant été assuré qu'ils seraient la proie du feu, cette nouvelle le toucha d'abord ; mais en même temps s'étant offert à Dieu en holocauste — A la bonne heure, mon frère, lui dit-il, puisque Dieu veut que nous soyons brûlés, adorons sa sainte Providence et nous soumettons à ses ordres. Il pratiqua bien ce qu'il enseignait, car outre qu'il faisait des chapelles de tous les gîtes où ils passaient les nuits par de fréquentes et de ferventes oraisons qui le faisaient même admirer à ces barbares ; étant arrivés au bourg, on ne tarda pas à exécuter sur lui les cruautés ordinaires

de ceux qui sont destinés à la mort. On commence par les mains desquelles on lui coupe tous les doigts, les uns après les autres, sans en laisser un seul. Mais, ô spectacle digne d'être un de Dieu et admiré des anges, à chaque doigt qu'on lui coupait, il se jetait incontinent à deux genoux pour en remercier Dieu et lui offrir ses douleurs, joignant les mains et les doigts qui lui restaient, avec une dévotion qui eût tiré des larmes de ses bourreaux s'ils n'eussent pas été plus cruels que les tigres : enfin tous ses doigts ayant été coupés les uns après les autres, et autant de fois ayant adoré la majesté de Dieu, qui lui donnait le courage de souffrir si constamment ces tourments pour sa gloire, il se mit à genoux pour la dernière fois, et joignant ses deux pauvres mains sans doigts et toutes ensanglantées, il fit sa prière avant que de monter sur l'échafaud qu'on lui avait préparé d'une façon plus que barbare et tout à fait inusitée dans la plus cruelle barbarie. Car au lieu d'un pieu auquel on attache le patient, de telle façon néanmoins qu'il puisse se remuer de côté et d'autre, pendant qu'on lui applique le feu, la cruauté de ces barbares, ingénieuse à trouver de nouvelles tortures, outre le pieu ordinaire, en avait tellement disposé d'autres, que notre pauvre Français y fut garrotté comme s'il eut été à cheval sur une perche, les pieds néanmoins et les mains étendus en forme de croix et tellement liés qu'il ne pouvait se tourner d'un côté ni d'autre pendant l'application du feu ; et comme si les tisons et les écorces allumées, qui sont les instruments ordinaires de leur cruauté, n'eussent dû passer en cette rencontre que pour les préludes du supplice, ils firent rougir des haches, des limes, des scies, des bouts de canons de fusils et d'autres choses semblables, que nous avons laissées dans notre maison de Gannetao, quand nous en partîmes, et lui appliquèrent ces ferements tout rouges sur son corps, avec des cruautés que ce papier ne peut souffrir ; et parmi lesquelles notre vertueux patient ne cessa de prier Dieu, jetant presque toujours des oeilades amoureuses vers le Ciel, témoin des douleurs de son corps et des sentiments de son coeur. Les bourreaux en

furent émerveillés et ne pouvaient assez admirer sa générosité, qui lui fit continuer ses prières aussi longtemps que dura son supplice, qui l'obligea enfin de céder à la violence de la douleur, et de rendre son âme à Dieu. Ame sans doute bienheureuse, qui a paru devant Dieu, teinte de son propre sang, qu'elle a versé pour sa gloire ! Ame sainte et glorieuse, d'être tirée d'un corps tout grillé, pour la défense de la Religion et par les ennemis de la Foi. Ce précieux corps ne fut pas traité après sa mort avec plus d'honneur que pendant qu'il était en vie ; on le hache en morceaux, on en emporte les plus délicats pour manger, et le reste fut abandonné aux chiens, qui en faisaient curée, pendant que le Huron était sur le même échafaud, en attendant un pareil traitement que celui de ce vertueux Français. Il semble que ce lieu-là avait été consacré par le généreux homme : car notre héros n'y fut pas plutôt attaché, qu'il se mit à chanter sa chanson de mort, mais chanson toute de piété, comme j'ai dit tantôt, chanson par laquelle il invoquait tantôt un saint et tantôt un autre, s'adressant à nous quoique bien éloignés et se promettant bien que nous accompagnerions ses derniers soupirs de nos prières (*Relation des Jésuites*, 1659-1661).

LES DISPARUS

James Donnelly — Né à Kildare, Irlande, le 1er mai 1844, du mariage de Thomas Donnelly et de Elisabeth Cribben. Le père et la mère de Donnelly moururent du typhus sur le navire qui les conduisait au Canada en 1854, et le jeune orphelin, en arrivant à Québec, fut confié à une famille Goselin, de l'Île d'Orléans, qui lui fit donner une excellente éducation. Il fut professeur d'anglais à l'École Normale Laval puis à Ottawa et aux États-Unis. En 1870, il devenait sous-rédacteur du *Courrier du Canada*, puis, en 1879, rédacteur du *Franco-Canadien*, de Saint-Jean. Poète de grand talent. Sa traduction française de l'*Île des Morts* de Moore est considérée par les connaisseurs comme égale sinon supérieure à l'original.

REPONSES

Le roi des fleuves (XXXV, p. 375) — Je ne sais si le Père Paul Lejeune, Jésuite, est le premier qui ait qualifié notre majestueux Saint-Laurent de "roi des fleuves", toutefois je lis dans la *Relation des Jésuites* de 1635, sous sa signature; "Tout le pays entre Kebec et cette nouvelle habitation (Trois-Rivières) que nous appellerons la Résidence de la Conception, m'a semblé fort agréable, il est entrecoupé de ruisseaux et de fleuves, qui se déchargent d'espaces en espaces dans le *roi des fleuves*, c'est-à-dire, dans la grande rivière de Saint-Laurent..."

Mme Larchevesque née Marie Simon (XXXV, p. 360) — Je ne puis donner la date de la mort de Mme Larchevesque née Marie Simon mais je sais qu'elle décéda en France.

Le 8 juillet 1668, Jean Larchevesque, fils de Marie Simon, comparaisait devant la Prévôté de Québec au sujet de quarante arpents de terre que lui et ses frères Jacques-Henry et Jean détenaient au côteau Sainte-Geneviève. Il déclarait alors qu'il ne pouvait produire le titre originaire de ce terrain parce que sa mère, Marie Simon, l'avait emporté en France "où elle est décédée" et où il n'avait depuis pu être recouvré par lui ni ses frères qui étaient en bas âge lors du départ de ce pays de leur dite mère."

B. L.

QUESTION

Dans une lettre du Père Beschefer à M. Cabart de Villermont, datée de Québec le 22 octobre 1687, il l'informe que le gouverneur de Denonville a envoyé un marbrier aux îles Saint-Pierre et qu'il y a trouvé des carrières de porphyre assez abondantes pour bâtir des villes entièrement. Quelles sont les îles Saint-Pierre mentionnées ici ? A-t-on exploité ces carrières de porphyre ?

V. B.

LES SIEURS FOUQUET PERE ET FILS

Dans la *Relation* de 1640, le Père Lejeune, parlant des bienfaiteurs des missions de la Nouvelle-France, écrit :

“ Mais si nous nous promettons le secours des princes et libéralités des vivants, nous n'avons pas moins le sujet d'espérer que ceux qui nous ont honoré de leurs affections et offert leurs vœux à Dieu pour nous durant le cours de cette vie, continueront cet exercice dans le ciel, et ce d'autant plus volontiers qu'ils en connaîtront mieux la nécessité. C'est ici que je sens mon cœur attendri, et se renouvellent tous les sentiments dont il fut saisi à la nouvelle du décès de Monsieur Fouquet, d'heureuse mémoire, duquel il n'y a que Dieu qui comprit les tendresses pour nos pauvres sauvages, l'estime qu'il faisait de cette entreprise, le zèle et les libéralités avec lesquelles il en procurait l'exécution. Je ne doute point que la perte d'un homme si utile à l'état, et dont les actions ont mérité une approbation si universelle, n'ait été extraordinairement sensible à l'ancienne France, mais elle me permettra de dire qu'elle ne l'a pas moins été à la nouvelle, la consolation de l'une et de l'autre est que, *avulso, non deficit alter*, il a laissé un héritier non seulement de sa réputation et de ses charges, mais aussi de ses vertus, et particulièrement de son zèle pour le service de Dieu dans ses contrées.”

Il n'y a pas de doute que le Père Lejeune fait allusion ici à François Fouquet, vicomte de Vaux, décédé le 22 avril 1640 et que Louis XIII tenait en si haute estime.

Cet “héritier des charges et de la réputation” de François Fouquet, il n'y a pas à s'y tromper non plus, c'est le fameux surintendant des finances, Nicolas Fouquet.

On sait que le 15 janvier 1636 la Compagnie de la Nouvelle-France concédait la seigneurie de la Côte de Beaupré Antoine Cheffault, sieur de la Renaudière. Il était le prête-nom de MM. François Fouquet, Jean de Lauzon, Berruyer de Mauselmont, Jean Rozée, Duhamel et Jacques Castillon.

Le même jour, la Compagnie de la Nouvelle-France concédait l'île d'Orléans à Jacques Castillon, qui agissait comme prête-nom de sept de ses amis. Le conseiller François Foucault formait aussi partie de ce second syndicat.

En toute justice pour la mémoire de François Foucault, nous devons dire qu'il n'entra dans les associations formées pour acquérir les seigneuries de la Côte de Beaupré et de l'île d'Orléans que dans un but de religion.

Après sa mort, sa veuve, Marie de Maupeau, donna sa part de la seigneurie de la Côte de Beaupré à l'Hôtel-Dieu de Québec. L'acte de donation fut reçu le 20 avril 1663 par les notaires Vallon et Demot. Marie Maupeau y déclare agir tant en son nom que comme ayant acquis les droits de messire Basile Fouquet, abbé de Notre-Dame de Barbeau, et se faisant fort de François Fouquet, archevêque de Narbonne, de Nicolas Fouquet, conseiller du Roi, ci-devant surintendant des finances, etc.

Le même jour encore, Marie de Maupeau donnait pareillement à l'Hôtel-Dieu de Québec la part que feu son mari possédait dans le fief et seigneurie de l'île d'Orléans. L'acte de donation fut reçu par les mêmes notaires.

Les seigneuries de la Côte de Beaupré et de l'île d'Orléans ont donc eu comme co-proprétaire le fameux surintendant Nicolas Fouquet que Louis XIV fit emprisonner pour la vie.

LES DISPARUS

Mgr Edmond-Charles-Hippolyte Langevin — Né à Québec le 30 août 1824, du mariage de Jean Langevin et de Sophie-Scholastique Laforce. Ordonné prêtre le 18 septembre 1847, il fut sous-secrétaire puis secrétaire de l'archevêché de Québec. En 1867, il devenait vicaire général de l'évêque de Rimouski. Protonotaire apostolique. Décédé à Rimouski le 2 juin 1889. Il avait publié en 1874 *Notice biographique sur François de Laval de Montmorency, 1er évêque de Québec, suivie de quarante-une lettres et de notes historiques sur le chapitre de la cathédrale.*

LES SPIRITAINS A ST-PIERRE ET MIQUELON

Le désastreux traité de Paris, 1763, qui mettait fin à la *Guerre de sept ans*, nous arrachait définitivement nos possessions de la *Nouvelle-France*, " le plus magnifique domaine qui se soit jamais offert à une nation européenne. " Il ne restait plus à la France, dans l'Amérique Septentrionale, que *les établissements de Pêche de St-Pierre et Miquelon*, pauvres roches désertes, perdues au sein des brumes, qui règnent trop souvent sur les *Bancs de Terre-Neuve*.

Le Canada étant devenu possession britannique, il fallait, de toute nécessité, détacher du vaste diocèse de Québec ces petites îles indépendantes, pour les ériger en préfecture apostolique, soumise directement au Saint-Siège. Après de multiples démarches, entravées par les circonstances, l'abbé de l'Isle-Dieu réussit enfin à obtenir de Rome le titre de préfet apostolique et celui de vice-préfet, pour deux spiritains: MM. Julien-François Becquet et Jean-Baptiste Paradis. Cette démarche rentrait dans le plan général, formé par la Cour de Versailles, de retirer des colonies, tous les missionnaires réguliers, de quelque ordre qu'ils fussent, pour leur substituer des prêtres séculiers. Dans un long mémoire (1), adressé au duc de Choiseul, l'abbé de l'Isle-Dieu avait exposé au gouvernement l'avantage qu'il y aurait de confier au séminaire du Saint-Esprit, la desserte des colonies de l'Amérique du Nord.

St-Pierre et Miquelon fut de fait le premier territoire confié à la Congrégation du Saint-Esprit, par le gouvernement français d'accord avec la Propagande. Les deux jeunes missionnaires s'embarquèrent à Rochefort, le 28 avril 1767; mais quelle ne fut point leur surprise, à l'arrivée, de se voir devancés sur le terrain!

Deux ci-devant Jésuites du Canada, les Pères de Bonnécamps et Ardiliers, avaient suivi le gouverneur, M. Dangeac, en qualité d'aumôniers, n'ayant d'autres pouvoirs que ceux qui leur avaient été conférés pour la traversée, par l'évêque de la Rochelle, au moment de leur embarquement. Il

(1) Voir le texte de ce rapport à la fin de la brochure du P. David: *Les Missionnaires du St-Esprit*, etc, pp. 51-58.

fallut plus tard un bref du Pape Clément XIII, en mars 1767, pour régulariser les actes de leur ministère improvisé.

Les deux spiritains eurent vite conquis l'estime de la population Saint-Pierraise et des chefs de la petite colonie. " L'un et l'autre — écrit à la Propagande l'abbé de l'Isle-Dieu — sont deux excellents sujets, remplis de zèle et occupés uniquement du troupeau qui leur est confié.... M. Becquet est un homme instruit, exact et ferme, mais prudent et sage, modéré quand il le faut... M. Paradis est un sujet plein de moeurs et de piété, mais dont, par malheur, les forces et la santé ne répondent pas à son zèle, à son empressement, à son activité pour toutes espèces de bonnes oeuvres.

M. Paradis se rendit à Miquelon, pour y prendre la succession du P. Ardiliers et M. Becquet se fixa à Saint-Pierre. Un troisième prêtre, M. Bouguet leur fut adjoint en 1774.

Le préfet apostolique, qui songeait à organiser d'une manière régulière la situation religieuse des âmes confiées à sa sollicitude, et soucieux, d'autre part, d'éviter le contrôle excessif du pouvoir civil, profita de ce renfort pour demander un congé, avec l'intention bien arrêtée d'aller soumettre à Rome directement les affaires en litige.

Contrarié dans ses plans, il donna sa démission, en 1775. Cette décision inopinée excita de vifs regrets dans la petite colonie, car — au témoignage des gouvernants eux-mêmes — M. Becquet y en retenait, " par son exemple et par sa morale, l'union la plus parfaite."

Trois ans plus tard, M. Paradis fut expulsé par les Anglais, en même temps que l'abbé Bouguet, et dut rentrer en France par Bordeaux (1778).

A la suite du traité de Versailles, 1783, M. Paradis revint en qualité de préfet apostolique. M. Longueville lui succéda à la veille de la Révolution. Après avoir mûrement réfléchi, le nouveau supérieur ecclésiastique crut devoir prêter le serment imposé par l'*Assemblée Législative* (29 novembre 1791) et se maintint avec énergie à son poste, pour assurer la permanence du service religieux durant la tourmente. De concert avec le commandant Danseville, il usa de son influence, qui était grande, pour calmer les esprits et

maintenir la concorde au sein d'une population naturellement paisible, que cherchaient sournoisement à troubler une poignée d'agitateurs, aussi prétentieux qu'écervelés. Il prit une part active, parfois même prépondérante, aux délibérations de l'*Assemblée Générale*, et, si l'ordre ne fut point sérieusement troublé, on le dut, en grande partie, à la sage intervention de cet esprit très libéral.

Le 14 mai 1793, la ville de Saint-Pierre, investie par des forces écrasantes, dut capituler sans coup férir. M. Longueville se retira à Miquelon, où il se trouvait encore, en novembre, six mois après l'arrivée des Anglais dans la colonie, encourageant par sa présence les malheureux *Cadiens* sous le coup d'une nouvelle déportation. Il dut revenir en France avec eux et se fixa à Saint-Servan, où il mourut le 29 mai 1820, à l'âge de 67 ans. Il était né à Granville en 1753.

Alors que M. Longueville prêtait le serment à la *Constitution*, en 1792, ses deux collaborateurs: MM. Allain, curé de Miquelon, et Le Jamtel, vicaire à Saint-Pierre, n'hésitèrent point à se poser en *réfractaires* et durent s'expatrier pour échapper à la mort.

Conduits sur les côtes de la Nouvelle-Écosse, avec un groupe de *Miquelonnais*, ils furent très favorablement accueillis, au nom de l'évêque de Québec, par le P. Jones, qui remplissait les fonctions de vicaire général pour les *Provinces Maritimes*.

M. Jean-Baptiste Allain se maintint, durant une vingtaine d'années, aux *Iles Madeleine*, parmi les petits pêcheurs du Golfe, en dépit de l'âge, des fatigues, des privations de toute sorte et de la rigueur du climat; à l'âge de 74 ans, il s'en alla mourir à l'*Hôpital général* de Québec, en 1812.

Mgr Plessis avait dit, en 1811, que " nul n'était plus propre que lui à maintenir ces braves Acadiens dans cette estimable simplicité digne des premiers âges du christianisme, dans cette innocence de moeurs, dans cette union, cette harmonie et cette probité à toute épreuve que l'on admire encore parmi eux. "

M. François Le Jamtel de la Blouterie eut à desservir toute la région, depuis Halifax jusqu'aux îles Madeleine, en passant par Sydney, durant un quart de siècle. Il fut curé d'Arichat et fonda la mission de Sydney, au Cap Breton.

Aussitôt qu'il eût prêté le *serment d'allégeance* aux autorités britanniques, M. Le Jamtel se vit installer, par le P. Jones, sur l'*Isle Madame*, d'où il avait à desservir un immense territoire, comprenant toute la province du Cap Breton, Tracadie, la Baie St-Louis sur le *golfe de Canso* et la mission des Sauvages aux *Lacs Bras d'Or*. Ses courses annuelles le conduisaient depuis Arichat jusqu'à Louisbourg et Sydney sur la côte orientale, puis, de l'autre bord, à Chéticamp, Mâgré et les îles Madeleine dans le golfe du Saint-Laurent. Tous ces voyages étaient longs, fatigants, dispendieux; les gens étaient extrêmement pauvres; mais le vaillant missionnaire savait mettre son désintéressement au-dessus de toutes autres considérations. " Au reste, disait-il, c'est la gloire de Dieu et le salut des âmes que l'on doit rechercher plutôt que ses aises et ses intérêts dans ce monde. " Tant de vertu fut vite appréciée des protestants aussi bien que des catholiques. Mgr Plessis le constate avec satisfaction dans la *Relation de sa visite pastorale*, quand il dit: " Il faut avouer que ce missionnaire est calculé pour commander le respect et l'estime; une grande simplicité, des connaissances assez étendues sur l'Écriture Sainte, sur l'Histoire Ecclésiastique et sur la Théologie positive et pratique, un esprit de mortification qui se manifeste malgré lui, une ferveur angélique, un zèle pour le salut de ses ouailles, qui ne craint ni les saisons, ni les voyages les plus pénibles: voilà des qualités propres à rendre un pasteur extrêmement cher à son troupeau et respectable aux étrangers. "

Après vingt-sept ans de ce laborieux ministère, M. Le Jamtel dut abandonner les missions de l'Acadie, trop pénibles désormais pour un vieillard et vint prendre la direction de la cure de *Bécancourt*, qu'il régira durant les six dernières années de son existence. Il mourut le 22 mai 1835, à l'âge de 77 ans, abandonnant au séminaire de Nicolet tous ses biens qu'il avait destinés à la cause de l'éducation des jeunes clercs.

Né à Granville, le 10 novembre 1757, M. Le Jamtel avait été ordonné prêtre à Paris, en 1783.

Beaucoup plus tard, deux autres curés de Miquelon eurent l'opportunité de passer également au Canada; M. Lairez, qui mourut à Arichat, et M. Dabareul, qui fut, pendant quelque temps, secrétaire de l'évêque de *Charlottetown*, à l'île du *Prince Edward*.

A la suite du traité de Paris (1814) nos colons purent occuper de nouveau les petites îles du Banc, après une absence de vingt-trois ans. Ils revinrent au nombre de 700, en mai 1816, accompagnés de l'abbé Ollivier, du diocèse de Rennes, qui fut nommé préfet apostolique et demeura curé de Saint-Pierre jusqu'à l'arrivée de M. Charlot, en 1841.

Pendant toute la durée du XIX^e siècle, la Congrégation du Saint-Esprit a continué de fournir régulièrement à l'archipel de St-Pierre et Miquelon le clergé qui lui était nécessaire, recruté à son séminaire de la *rue des Postes*, aujourd'hui *rue Lhomond*. Depuis 1912, pour obéir au voeu impératif de la S. C. de la Propagande, les missionnaires du Saint-Esprit assurent par eux-mêmes le service du culte à Saint-Pierre, aussi bien que dans toutes les anciennes colonies, qui leur avaient déjà été confiées avant la période révolutionnaire.

Ils ont là-bas, pour auxiliaires dévouées, depuis un siècle révolu, les *Religieuses de St-Joseph de Cluny*, hospitalières et enseignantes.

—Voir: *Les Iles St-Pierre et Miquelon. 1820-1920. Un centenaire d'apostolat.*

Gabriel Enault, éditeur, 77, rue de Rennes. Paris VI^e (1928).

A. DAVID, S. SP.

QUESTION

On sait que Napoléon, premier consul, eut comme secrétaire privé un jeune homme du nom de Méneval qui avait toute sa confiance. Ce Méneval appartenait-il à la famille du sieur de Méneval qui fut gouverneur de l'Acadie ?

Acad.

LETTRE DE SAMUEL GALE A WILLIAM BERCZY

London 7 Decr 1799
Evening.

Dr Sir,

Since I last had the Pleasure of writing to you I have received Letters from Canada — My Family are well at Missiskoui Bay — The Land Business is going on at Quebec, but it does not seem to be conducted very cordially.

Soon after General Prescotts Departure the Lieut. Governor recommended the Land Business to the consideration of the Council as an objet of great Importance to the Province: — Extracts from the Letter or Letters from the Duke of Portland (I imagine containing the New-Regulations of 1798) made part of the Reference to the Committee of Council: — The Committee considered *those Extracts* to be imperfect, and desired that *the whole* might be laid before them: — The Lieut. Govr gave them a copy at large, excepting such Parts as did not relate to that subject: The Committee recommended that Three Commissioners should be appointed to inspect the New-Townships. The state of the settlements therein,, and by whom made: The Lt. Governor declined the adoption of the measure recommended: The Committee insisted: And it is thought a Division and Disagreement will ere long take place in consequence.

The cases hitherto brough forward appear to be those only where the Townships were surveyed but not settled on, some of the applicants for which have been recommended to have grants of *Half the Township*, but I do not learn that these Recommendations have hitherto extended to any other cases except those where the leading applicants reside in Town; nor do I learn whether the applications of the others have but yet given in.

The quarrel between the Collector and Comptroller at St Johns brought them both down to Quebec: The Chief justice, it seems, took the Part of the Comptroller,—others, that of the Collector: — The Collector has been since ordered to return to his Duty: — This seems to be another subject for Division and Disagreement.

The Regret on account of general Prescotts Departure seems not to have diminished, but increased: several People there not only *wish* but actually expect to see him back again in the course of the next summer: — The Friends of the Duke of Kent at Quebec speak confidently that His Royal Highness has received assurances of being appointed to the command in Ireland in case the Union takes place.

We must wait with Patience a little longer before a conclusion can be drawn on these subjects.

I remain

Dr Sir your most obedt
and humble servt

S. GALE

P. S. Your letter of yesterday is just come to hand. The walking is so dreadfully bad, and my time is so exceedingly occupied, that it is unable to fix the day for calling on (1).

LES DISPARUS

L'abbé Joseph-Alfred Tremblay — Né à la Baie des Ha! Ha! le 3 février 1856, du mariage de Joseph-Théodule Tremblay et de Marie-Elisabeth Tremblay. Ordonné prêtre le 10 septembre 1882, il fut vicaire à la Baie Saint-Paul, curé de Saint-Fulgence puis jusqu'à sa mort professeur au séminaire de Chicoutimi. De 1911 à 1914, il avait été supérieur de cette institution. Décédé à Chicoutimi le 9 décembre 1921. L'abbé Tremblay avait publié, sous le pseudonyme Derfla, dans le petit journal *l'Oiseau-Mouche*, de délicieuses poésies qui, espérons-le, seront réunies en volume avant longtemps. Dans l'ouvrage de Mgr Camille Roy, *A l'Ombre des Érables*, on trouvera une étude sur l'oeuvre poétique de l'abbé Tremblay. On trouvera également une notice nécrologique de l'abbé Tremblay dans *l'Annuaire du Séminaire de Chicoutimi*, année 1921-1922.

(1) Bibliothèque Saint-Sulpice, à Montréal.

LES DEUX PREMIERS PRETRES ACADIENS

Le séminaire du St-Esprit a donné à l'Eglise du Canada les deux premiers sujets de race acadienne: MM. Bourg et Brault.

Parmi les déportés de 1755, se trouvait Michel Bourg, fils de l'ancien notaire royal de Grand'Pré, avec toute sa famille composée de treize personnes, qui passa d'Angleterre en France, 1763, lorsque les malheureux Acadiens furent enfin relâchés, sur l'intervention du duc de Nivernois et de son agent, M. de la Rochette. Ils arrivèrent à St-Malo, le 21 mai, sur la *Dorothée*, frégate du roi. Michel Bourg, après la mort de sa première femme, Anne Hébert, avait épousé Brigitte Martin, veuve de Séraphin Brault.

Dans cette famille, l'abbé de l'Isle-Dieu eut vite distingué deux jeunes gens, qui lui furent sans doute spécialement recommandés par M. Le Loutre. Il les fit admettre, à ses frais, au collège de Saint-Méen, avec l'intention de les envoyer plus tard au Canada; car, il écrit, le 4 juin 1767, à Monseigneur Briand: "Ce sera sûrement, et de préférence pour votre diocèse, que je ferai élever ces jeunes gens, dans la vue de porter mon zèle pour vous, Monseigneur, et pour votre cher diocèse, au delà des bornes de ma vie même. C'est la meilleure, la plus juste et la plus exacte idée que je puisse vous donner et vous laisser de mon attachement inviolable."

Joseph-Mathurin Bourg et son cousin, Jean-Baptiste Brault, se rendirent à Paris, quatre ans plus tard, pour y étudier la philosophie et la théologie, au séminaire du Saint-Esprit. Aussitôt leurs études terminées, l'abbé de l'Isle-Dieu réussit à les faire passer à Québec, en donnant pour raison qu'ils étaient Canadiens d'origine et qu'ils allaient là-bas rejoindre leur famille. En réalité c'est la famille qui les suivit un peu plus tard, en 1774.

Ordonné prêtre, le 15 novembre 1772, l'abbé Brault, d'abord vicaire à l'*Assomption*, fut envoyé par Mgr Briand aux Etats-Unis, en vue de recruter des colons Acadiens dispersés au milieu des protestants, pour les établir sur des terres concédées, à titre gracieux, par ces Messieurs de Saint-Sulpice, dans l'*Ile de Montréal*. Le jeune prêtre réussit mer-

veilleusement dans son entreprise; il ramena, de la *Nouvelle-Angleterre*, “ un gros essaim de familles acadiennes ”, avec lesquelles il constitua la belle paroisse de *St-Jacques d'Achigan*, qu'il administra pendant trente-deux ans, avec un zèle actif et fructueux. Il prit sa retraite, à Montréal, le 6 octobre 1814, et décéda, dix ans plus tard, âgé de 80 ans et six mois, le 12 janvier 1824. Son corps fut inhumé à *St-Jacques-le-Mineur*.

M. Brault demeure le type accompli de ces prêtres-colonisateurs, qui forment une des gloires — et non la moindre — du clergé canadien. Il eût pu dire, lui aussi: *Homo agricola ego sum!* Zach. XIII. 5.

M. Bourg, ordonné prêtre, par Mgr Briand, dans la chapelle de l'hôpital St-Joseph de Montréal, le 19 septembre 1772, exerça d'abord son ministère à Québec, pendant une année, avant d'être envoyé à l'Acadie, pour y remplacer M. Bailly de Messein.

“ Parmi tous les missionnaires qui, avant 1800, ont consacré leur vie au salut des Acadiens — dit le R. P. Dagnaud — M. Bourg mérite une place à part, par l'intelligence, le dévouement et l'abnégation qu'il apporta dans son difficile ministère. ” Sa juridiction s'étendait sur toutes les missions acadiennes, irlandaises et sauvages, tant de la Gaspésie que de la Baie des Chaleurs, c'est-à-dire: la totalité du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse. Doué d'un zèle ardent et d'une activité prodigieuse, le jeune apôtre parcourut constamment ses lointaines missions, tout en gardant un point d'attache à *Tracadie*, aujourd'hui *Carleton*.

“ Je ne suis venu, disait-il, que pour les âmes abandonnées de secours. ” En 1774, Mgr Briand lui conféra les pouvoirs de Grand-Vicaire pour toute l'Acadie, y compris la Gaspésie et les deux rives de la Baie des Chaleurs.

M. Bourg entreprend alors la visite de l'immense territoire qui lui a été confié. Guidé par deux Sauvages, il s'enfonce dans les forêts, descend les rivières en canot d'écorce, s'arrêtant dans tous les postes où se trouvent groupées quelques familles. Les stations n'étaient pas moins fatigantes

que le voyage. Harassé de fatigue, il lui fallait entendre les confessions, bénir les mariages, baptiser les enfants, catéchiser, prêcher, régler les différends entre particuliers, et cela, le plus souvent, dans une malheureuse cabine, insuffisante à contenir la foule sans cesse renouvelée autour de lui.

Durant la guerre de l'Indépendance américaine, Arbutnot, pour prévenir un soulèvement général des Indiens, eut recours aux bons offices du zélé missionnaire, qui s'interposa auprès des chefs des tribus Maréchites, Micmacs et Indiens de Miramichi, pour les engager à déposer les armes. Dans une lettre au Secrétaire d'État, le nouveau gouverneur, Richard Hughes, rend hommage au zèle de "M. Bourg, le prêtre, auquel nous devons, dit-il, le succès de ce traité." 12 oct. 1778. En témoignage de gratitude, le gouvernement anglais lui concéda, à titre gracieux, les terrains où s'élèvent aujourd'hui les paroisses de *Charlo* et de *Carleton*, avec l'*Ile-aux-Hérons*.

Grâce à M. Bourg, les *Papistes* d'Halifax purent enfin obtenir, après de longs débats, le droit de posséder et la liberté de pratiquer ouvertement leur religion, à travers toute la province de Nouvelle-Ecosse.

Après avoir ainsi missionné, sans relâche, pendant vingt-deux ans, M. Bourg, accablé d'infirmités précoces obtint de se retirer à la cure de *Saint-Laurent*, près de Montréal, où il s'éteignit, le 20 août 1797, âgé seulement de cinquante-trois ans. "En peu de temps il avait su accomplir une longue carrière."

La mémoire de messire Joseph-Mathurin Bourg demeure en haute vénération chez les Acadiens et sa statue se dresse sur la place de l'église, à Carleton.

A. DAVID, S. SP.

QUESTION

Le baron de La Hontan dit que le gouverneur de la Barre envoya un sieur Maheu en France pour demander des secours au Roi. Quel est ce sieur Maheu ?

XXX

DIPLOME DE FRANC-MACON DE CHARLES DE
SALABERRY, CAPITAINE AU 60^E REGIMENT

—
And the darkness Comprehendeth if not.
In the East a Place full of light
Here reigns Silence and Peace.

By the Worshipful Master Wardens Secretary and Brethern of the Royal Rose Lodge No 2 of the Registry of the Grand Lodge of lower Canada, of which His Royal Highness Prince Edward, Knight of the most Noble Order of the Garter, and of the most illustrious Order of St. Patrick, Lieutenant General and Colonel of His Britanic Majesty's 7th Regiment of Foot, (or Royal Fusiliers) its Right Worshipful Grand Master. In virtue of a Charter obtained from the Right Worshipful Grand Lodge of the most antient and honourable Fraternity of Free & accepted Masons of England, according to the old Institutions.

Do declare, certify and attest to all Men Enlighten'd and spread on the face of the Earth, that our Worthy Brother C. D. Sallaberry hath been made by us an enter'd apprentice and fellow Craft, and that after having sustain'd with strenght courage & Firmness the most Painful works and wonderful Trials; We have given unto him, as a Re-compense due to his zeal, diligence and Capacity the Sublime Degree of a Master, and have initiated him as such to our misterious & secret Works, in which he has help'd us with his Talents and Knowledge, and may be legally admitted into any Lodge of Antient Masons wherever held round the Globe.

In Witness whereof, we the Master Wardens, & Secretary of the above Royal Rose Lodge, have hereunto set our Hands, with the seal of the same at Halifax Nova Scotia on the 2nd day of Feby in the year of light 5797. and of Salvation 1797.

To all Free Mason
Lodges, wherever held
round the Globe.

Alex. Walker W. M.
Sa. Macdonell S. W.
Charles Thomas J. W.
WM DESPARD Secy (1)

(1) Bibliothèque Saint-Sulpice, à Montréal.

L'HOTEL-DIEU DE MONTREAL

Liste des supérieures des religieuses hospitalières de Saint-Joseph, d'après l'*Annuaire de Ville-Marie* (vol. II, 1ère livraison, p. 2).

L'Hôtel-Dieu fondé par Jeanne Mance en 1644 reçut ses premières religieuses hospitalières en 1659.

1—Judith Moreau, de Bresoles, 1659, 25 mai à 1663, 9 avril.

2—Catherine Macé, 1663, 9 avril à 1669, 10 mai.

3—Judith Moreau de Bresoles, 1669, 10 mai 1669, 11 novembre.

4—De Vernay du Ronceray, 1669, 11 novembre à 1670, 24 août.

5—Catherine Macé, 1670, 24 août 1675, 3 septembre.

6—Le Jumeau de Lanaudière, 1675, 3 septembre 1681, 3 septembre.

7—Catherine Macé, 1681, 3 septembre 1687, 3 septembre.

8—Le Jumeau de Lanaudière, 1687, 3 septembre 1690, 3 septembre.

9—Catherine Macé, 1690, 3 septembre 1693, 3 septembre.

10—Marie Morin, 1693, 3 septembre 1696, 3 septembre.

11—Françoise Maumousseau, 1696, 3 septembre 1702, 10 juillet.

12—Charlotte Gallard, 1702, 10 juillet 1708, 9 juillet.

13—Marie Morin, 1708, 9 juillet 1711, 9 juillet.

14—Charlotte Gallard, 1711, 9 juillet 1717, 9 juillet.

15—Marie Leduc, 1717, 9 juillet 1720, 9 juillet.

16—Charlotte Gallard, 1720, 9 juillet 1725, 10 mars.

17—Françoise Godé, 1725, 28 mars 1731, 9 juillet.

18—Geneviève LeVasseur 1731, 9 juillet 1733, 9 juillet.

19—Françoise Godé, 1733, 13 juillet 1739, 9 juillet.

20—Françoise Leduc, 1739, 9 juillet à 1745.

21—Angélique Bonthier, 1745, 9 juillet à 1751.

22—Madeleine Guillet, 1751, 9 juillet, 1757.

23—Catherine Martel, 1757, 11 juillet, 1763, 9 juillet.

E.-Z. MASSICOTTE